

Le « passage » en résidence sociale : quel impact sur le parcours logement ?

(proposition pour le 25^{ème} congrès international sur la population, Tours, 18-23 juillet 2005)
« version longue », voir résumé sur le site de l'UIESP : <http://www.iussp2005.princeton.edu>)

Claire Lévy-Vroelant
Université de Paris 10 Nanterre
Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR LOUEST 7145 du CNRS)

Introduction

Dans cette communication, on se propose de résumer les résultats d'une enquête qui s'est déroulée en 2003-2004 auprès de personnes accueillies dans quatre résidences sociales dans la région parisienne ainsi que des gérants de ces établissements¹.

Le but de cette enquête était de disposer des informations nécessaires sur le dispositif lui-même (le décret n°94-1130 du 23 décembre 1994 instaure les résidences sociales, nouvelle forme d'établissements à caractère social entrant dans la catégorie des foyers-logements), sur les publics accueillis, et sur la place de ce dispositif dans l'ensemble de l'offre des logements dits d'insertion ou de réinsertion (circonstances de l'arrivée, la vie quotidienne à la résidence, temps de séjour, accès au logement ordinaire, caractéristiques de l'accompagnement social).

Concernant le dispositif, nous avons établi un bilan quantitatif et qualitatif de l'offre existante en France en 2003 et de son évolution depuis la création des résidences sociales (1994). Nous proposons des éléments d'analyse de ce nouveau segment et de son impact sur le droit au logement, avec le projet de jeter les bases d'une possible comparaison (pour ce secteur du logement d'insertion) des politiques publiques œuvrant dans le champ du logement des personnes défavorisées dans les pays développés.

Concernant les publics accueillis, les analyses que nous proposons ont été construites à partir de la documentation existante, de nos travaux précédents sur les foyers de travailleurs migrants, les hôtels meublés et les hôtels sociaux, et surtout de 16 entretiens approfondis menés auprès de résident-e-s habitant en résidence sociale. Les circonstances de l'arrivée sont déterminantes pour caractériser ces publics. En gros, il s'agit soit de « publics traditionnels », soit de « nouveaux publics ». Les premiers regroupent essentiellement les travailleurs migrants âgés et les jeunes travailleurs. Les seconds regroupent des personnes qui ne sont pas, au moment de leur accueil, en mesure d'accéder à un logement ordinaire, pour des raisons très variables qui pour la plupart renvoient à la méfiance des bailleurs (familles nombreuses, ressources faibles ou irrégulières) dans un contexte de pénurie sérieuse de logements ordinaires. Il ne faut pas oublier que ces personnes sont néanmoins sélectionnées puisqu'elles ont été admises sur dossier souvent après de longs temps d'attente. Parmi celles que nous avons interrogées, plusieurs parcours profondément marqués par des ruptures (migration, clandestinité forcée, abandon, violence conjugale).

¹ Dans le cadre du projet phare de l'INED 2004-2005 « Les personnes sans domicile et les situations marginales de logement »

Par ailleurs, il apparaît que les caractéristiques des publics accueillis sont étroitement liées aux caractéristiques de l'offre locale de logement, d'une part, et à la marge de manœuvre dont disposent les élus locaux et les bailleurs, d'autre part.

La place du dispositif dans l'ensemble de l'offre des logements dits d'insertion ou de réinsertion est une question qui revient souvent, y compris de la part des professionnels du secteur. Cette offre que l'on peut définir comme « un entre-deux », entre hébergement et logement doit pouvoir répondre à la mission qui est la sienne : faciliter le parcours logement et l'accès au logement ordinaire de personnes « défavorisées ». Il est donc légitime de se demander s'il contribue finalement à faciliter ou au contraire à freiner l'insertion par le logement, s'il est autre chose qu'une offre substitutive au logement ordinaire qui fait défaut, ou encore à l'hébergement d'urgence (CHU et CHRS² essentiellement) qui fait également défaut³.

Nous proposons une analyse des éléments recueillis par notre enquête à partir d'un questionnement simple. Comment arrive-t-on dans une résidence sociale et comment y vit-on ? Quel est le rôle des résidences sociales au regard du droit (droit au logement et droit à vivre en famille) ? Quels sont les outils utilisés pour mener à bien la mission de relogement (accompagnement social, partenariats locaux ?).

Les parcours biographiques que nous avons recueillis, les visites sur les terrains et les entretiens avec les responsables de site ont permis dans un premier temps de constater l'hétérogénéité des situations et des points de vue. Pour certain-e-s, le passage en résidence a permis d'échapper à la rue ou à une situation intenable (violences conjugales), à « apprendre à se débrouiller », à reprendre confiance en soi. Pour d'autres – qui dans certains cas sont les mêmes – il a empêché le regroupement familial. Pour d'autres encore, il constitue une fin de parcours ou un habitat inadapté et pourtant durable faute d'alternative, alors même qu'ils remplissent les conditions (certains dès leur entrée) qui devraient leur permettre d'avoir un logement ordinaire. Du même coup, l'accompagnement social peut (lorsqu'il existe) être vécu comme une chance à utiliser ou au contraire comme une contrainte pesante, voire inutile.

I. Eléments pour une définition de la « résidence sociale » dans l'ensemble de l'offre d'hébergement et de logements dits d'insertion

Les « résidences sociales », instituées par le décret n°94-1130 du 23 décembre 1994 (modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation et relatif aux logements-foyers dénommés « résidences sociales ») sont une nouvelle forme d'établissements à caractère social entrant dans la catégorie des foyers-logements. Ils sont, de ce fait, admis à des aides publiques (conventionnement) prévues au titre V du livre III du C.C.H.

² Centre d'Hébergement d'Urgence. Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale.

³ Voir les documents préparatoires à la journée sur l'Urgence sociale organisée par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 8 juin 2005. Voir également, Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Ile-de-France au 31 décembre 2003, MIPES, Région Ile-de-France.

La circulaire du 19 avril 1995 en précise les modalités d'application. Avec ces nouvelles dispositions, les pouvoirs publics ont voulu encourager la normalisation de l'offre de foyers-logements existante, et, conformément à la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, la création d'une offre d'hébergement plus adaptée aux « nouveaux publics » constitués par « les nombreuses personnes défavorisées, souvent isolées, qui ont difficilement accès aux circuits traditionnels du logement ».

En d'autres termes, il s'agit d'établissements offrant des logements meublés, conventionnés à l'APL, dans des structures déjà existantes en tant que logements-foyers (FTM ou FJT), dans des immeubles acquis et transformés dans cette perspective ou encore dans des constructions neuves. Des services collectifs peuvent être mis à disposition des occupants qui ont le statut de résident et non de locataire. Dans le jargon des opérateurs, s'opère donc une distinction (reprise par les catégories de la statistique publique) entre les « réhabilitations » (anciens foyers) et les « créations ex-nihilo », ces dernières pouvant être des constructions neuves ou des « acquisitions-améliorations » (reprise de bâtiments anciens comme des cliniques, des hôtels etc.)

Tableau 1. Evolution en nombre de places dans les résidences sociale selon le type, 1999-2003, France
Source DGUHC

	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
anciens FTM	12 405	15 277	17 085	19 800	23 985
anciens FJT	5 000	6 630	8 210	8 950	9 895
créations ex nihilo	6 565	7 285	8 552	10 524	11 720
TOTAL	23 970	29 192	33 847	39 274	45 600
progression annuelle		21,8%	15,9%	16%	16,1%

Les trois types morphologiques diffèrent très largement en terme de taille, de confort, et d'insertion dans le tissu urbain (et par hypothèse en terme de public accueilli).

Les photographies qui suivent ont été prises sur trois sites dans lesquels nous avons réalisé la plupart de nos entretiens : un ancien FTM (Rosny), et deux acquisition-amélioration. (N.B. Les prises de vue de la résidence neuve n'ont pas été réalisées à ce jour)

A. Une résidence issue de la transformation d'un FTM : la résidence Le Fort de Rosny-sous-bois (Seine-Saint-Denis). Le foyer a été mis en service par la préfecture de Seine-Saint-Denis en 1957, il a été repris par la Sonacotra en 1973. La réhabilitation et la transformation en résidence sociale date de 1997. La résidence est située à proximité d'une zone pavillonnaire diffuse et d'une cité HLM difficile. Elle n'est desservie par aucun moyen de transport et ne bénéficie d'aucun service de proximité. Elle compte 125 chambres et 18 « studettes », et n'accueille que des personnes isolées, en grande majorité d'anciens travailleurs immigrés. Il n'y a pas de limite de temps de séjour pour les anciens résidents.



*Un résident devant l'ancien foyer transformé en résidence sociale
(Rosny-sous-bois)*



*Façade de la résidence Le Fort de Rosny-sous-bois.
Bâtiment R+2 et R+3*



La résidence Le Fort est le dernier bâtiment de la rue. Au fond, un espace abandonné où s'accumulent les débris.

B. Une création issue d'une acquisition amélioration : la résidence Périer à Montrouge (Hauts-de-Seine), ouverte en avril 1996. Cette résidence était auparavant un petit hôpital. Très bien insérée dans le tissu urbain, l'établissement comporte 31 appartements dans lequel habitent 35 adultes et 28 enfants. Le temps de séjour est en principe limité à deux années mais la majorité des résidents ont déjà dépassé le délai.



Façade sur rue de la résidence Périer (Montrouge). La résidence est le bâtiment blanc R+4 en retrait sur la rue.



L'insertion de la résidence Périer dans la rue.



A l'exception de la plaque Sonacotra qui annonce la résidence Périer, aucun signe particulier n'indique qu'il s'agit d'une résidence sociale.

C. La résidence Henri Barbusse à Arcueil a été mise en service en décembre 1995. Elle est présentée par la Sonacotra comme une acquisition-amélioration mais l'ensemble est essentiellement constitué d'un bâtiment en préfabriqué. La résidence est située dans un quartier pavillonnaire à proximité du centre ville, des commerces, équipements de droits communs et transports (7 minutes à pieds de la mairie et 5 minutes de la gare RER et des bus). Toutefois elle se situe juste en dessous d'un pont de chemin de fer et d'une voie routière à grande vitesse. Elle comprend 26 logements répartis dans un bâtiments d'un étage. L'occupation au 31 décembre 2003 faisait état de 25 ménages soit 46 personnes dont 17 enfants. Tous les logements disposent d'équipements sanitaires (WC, lavabo, douche) et d'une cuisine. Les appartements sont essentiellement des studios dont la surface varie entre 15 m² et 26.5 m²

La résidence Henri Barbusse à Arcueil (Hauts de Seine).



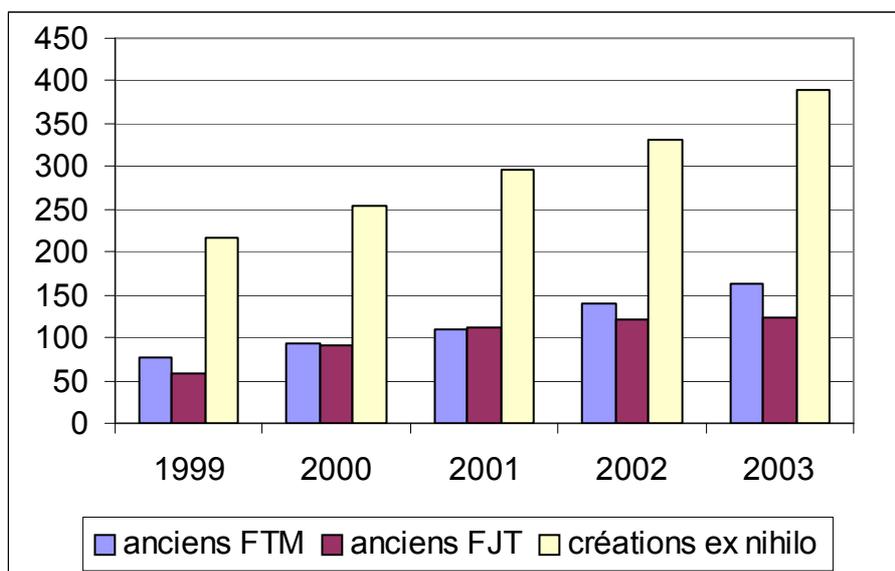
Résidence Henri Barbusse, à Arcueil (92) sur la gauche de la photo. Vue prise en direction du centre



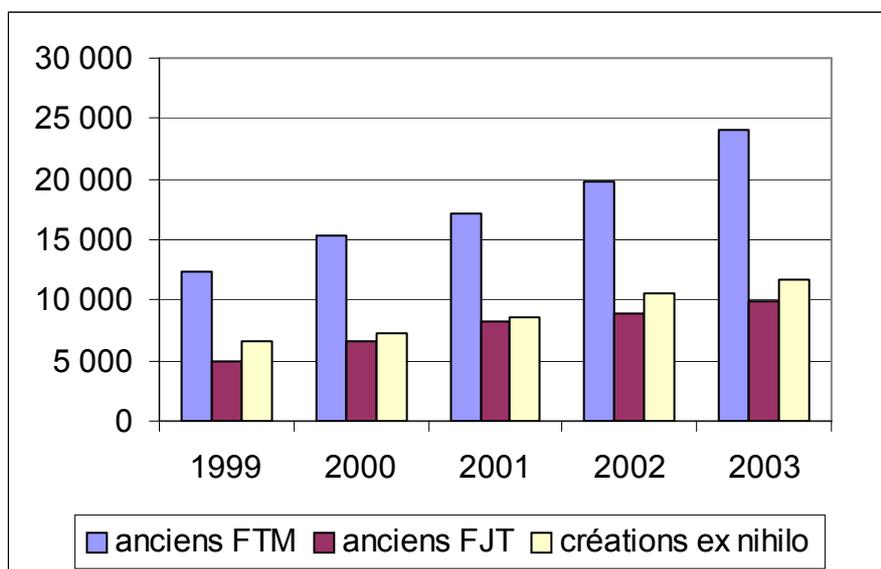
Le bâtiment, en préfabriqué R et R+1, occupe une parcelle de terrain collée au pont de chemin de fer

Voici, par type, l'évolution récente du parc de résidences sociales :

Graphique 1. Nombre d'établissements selon le type
Source DGUHC



Graphique 2 : Nombre de places selon le type
DGUHC



Si les constructions ex-nihilo sont majoritaires (57% des résidences sociales), elles ne correspondent toutefois qu'à 23% (avec 7 000 logements sur 30 000) de la capacité d'accueil des résidences sociales : ce sont des structures nettement plus petites.

Les résidences sociales issues de la transformation et réhabilitation de foyers présentent le cas de figure inverse : 15 000 logements (soit 50% du total) sont issus des anciens FTM même si ceux-ci ne représentent que 20% des établissements.

A terme, la plupart des établissements de type foyers sont supposés entrer dans le dispositif, qui se veut attractif aussi pour la reprise et l'assainissement d'hôtels meublés.

Il en résulte que pour l'instant et pour le court terme, les résidents sont pour la grande majorité d'entre eux des « publics traditionnels ». Pourtant, compte tenu de leur âge, la transformation à la fois démographique (rajeunissement) et sociale (entrée de personnes et familles dites « précaires » ou « défavorisées ») ne saurait manquer de se réaliser dans un avenir proche dont les prémisses sont déjà bien présentes.

Il s'agit donc, dans le cadre de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées, de créer les conditions du renouvellement et de l'augmentation de l'offre de logements temporaires dits d'insertion. Le diagnostic posé est celui de la nécessaire extension du parc d'hébergement d'urgence et d'habitat temporaire pour faire face à des besoins croissants, eux-mêmes liés à l'augmentation de la précarité et à l'insuffisance de l'offre ordinaire, publique et privée. D'ailleurs, les résidences sociales sont bien conçues comme un élément complémentaire des parcs locaux de logement et d'hébergement (et tout particulièrement dans les contextes de marchés immobiliers tendus) susceptibles d'apporter une solution d'attente dans le parcours des personnes ou des familles à la recherche d'un logement ordinaire ou une solution de logement temporaire liées aux contraintes professionnelles (formation longue durée, stages, contrats à durée déterminée) (article 2 de la circulaire de 1995). On remarque que le caractère temporaire du logement est explicitement lié au caractère temporaire de l'emploi.

Mais la définition de ce « nouveau » secteur n'est homogène qu'en apparence. D'abord, il se juxtapose à une offre existante déjà très hétérogène (logements d'urgence et toute une gamme de logements et d'hébergements temporaires). Quelles sont ces formes ? Les deux principaux dispositifs sont les CHU (Centres d'hébergement d'urgence) et les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale). Du fait de leur insuffisance face à la demande, le parc des hôtels meublés traditionnels, historiquement en voie de disparition, est réutilisé massivement par les services sociaux pour loger les individus et les familles exclues du logement ordinaire (immigrés et demandeurs d'asile en particulier). Dans la même logique, voit émerger depuis au moins une décennie des pratiques de logement habituel dans les hôtels de tourisme. Le paradoxe d'un logement principal à l'hôtel est-il atténué lorsque le dispositif est financé par les pouvoirs publics ? Dans ce cas, il s'agit d'un hébergement toujours pensé comme temporaire, et d'autant plus temporaire (encore un paradoxe) qu'il s'agit d'un dispositif d'urgence, qui pourtant bien souvent s'éternise.

Selon les contextes locaux et la conjoncture, les personnes peuvent se trouver dans l'une ou l'autre de ces structures, hôtels, CHU, CHRS, résidences sociale, ou alterner avec la rue. De ce point de vue, si la mission sociale est en principe définie par les textes, dans la pratique elle s'établit au cas par cas. Les histoires de vie que nous avons eu à connaître montrent tout aussi bien des passages par l'hôtel, la rue, les foyers, l'hébergement chez des tiers. Aussi, la pratique montre qu'entre les dispositifs d'hébergement d'urgence et le logement de droit commun, le secteur des résidences sociales semble avoir émergé par défaut, là où le logement ordinaire d'une part, les dispositifs d'insertion d'autre part, étaient défailants (Sauvayre et Vanoni, 2003).

Bien que la forme dont elle se rapproche le plus soit incontestablement le foyer, on serait tenté de définir la résidence sociale par ce qu'elle n'est pas : ni foyer ni hôtel, ni encore centre d'hébergement, la résidence sociale n'est cependant pas un logement ordinaire, loin s'en faut, ne serait-ce qu'à cause de cette clause de limite dans le temps (deux ans) du temps de séjour.

La résidence sociale a avant tout vocation à préparer la sortie des résidents vers un logement ordinaire : « *disposer d'un lit, d'une chambre ou d'un logement dans un résidence sociale ne peut constituer pour les résidents qu'une étape dans un parcours d'accès à un logement autonome* » (article 1 de la circulaire de 1995). Mais y parvient-elle ? Après une décennie de fonctionnement, il apparaît que le relogement constitue le point noir de l'ensemble du dispositif. Par ailleurs, le relogement ne constitue pas l'objectif unique ni même nécessaire de certains établissements, en particulier ceux qui sont issus de FTM et où il n'est pas question d'imposer des limitations de temps de séjour aux travailleurs immigrés vieillissants qui, pour la grande majorité, n'auront plus d'autre demeure. Cependant pour eux aussi se pose la question du droit à vivre en famille : certains n'ont pas renoncé à faire venir un fils ou une épouse, et restent candidats à un logement autonome (exemple de la résidence Ruffins-Rapatel de Montreuil, 93).

L'hétérogénéité du secteur est perceptible à travers le peuplement. En effet, chaque établissement peut définir lui-même sa « population-cible » : « *une résidence sociale peut être destinée prioritairement à une catégorie de population (jeunes, travailleurs migrants, familles) ou à plusieurs à la fois.* » (circulaire de 1995). De la même manière, l'accompagnement social est facultatif mais lorsqu'une structure l'organise au vu du public accueilli, celui-ci s'exerce « à travers une collaboration avec les intervenants sociaux, d'autres professionnels ou des bénévoles locaux. » (circulaire de 1995). Une aide à la gestion locative sociale (AGLS) est consentie pour organiser un suivi social des résidents... qui ne sont pas pour autant considérés comme relevant de l'aide sociale, mais de l'aide à l'insertion par le logement. Pourtant les textes et les professionnels semblent s'accorder sur la nécessité de la mixité de peuplement, afin d'éviter « le marquage social excessif »⁴.

La résidence sociale est donc, comme son nom l'indique, un établissement à caractère social, non seulement à travers les aides publiques auxquelles il peut prétendre mais aussi à travers la mission sociale d'« insertion par le logement » qui est la sienne. Mais c'est aussi, la plupart du temps, un établissement privé qui obéit à des logiques d'investissement et de profit. Il existe un marché sur lequel se positionnent des opérateurs-bailleurs et les gestionnaires. Les modalités de la conjugaison de ces deux objectifs constituent une des questions qui méritent qu'on s'y arrête, de même que la définition des marchés locaux. On relève « *la souplesse du texte de la circulaire concernant les résidences sociales permet de répondre à des besoins très diversifiés. L'étude de terrain (cf. l'enquête sur les 6 régions IDF, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, PACA, Bretagne et Centre, Sauvayre et Vanoni 2003) nous a montré que les promoteurs de projets de résidence sociale s'étaient emparés de cette opportunité pour réaliser des projets diversifiés* ».

Mais qui sont ces opérateurs ? Un peu comme pour les hôtels où les propriétaires des murs ne sont pas nécessairement les mêmes personnes que les propriétaires du fond de commerce, les propriétaires des résidences sociales délèguent souvent la gestion. D'après l'étude portant sur 6 régions qui représentent plus de la moitié de la capacité totale (260 résidences sociales réalisées fin 2001), seulement 34% des résidences sont gérées par les organismes qui en sont propriétaires. Notons que la Sonacotra a tendance à gérer elle-même ses résidences. Par conséquent, dans 66% des cas, la gestion est sous-traitée ; pour ce qui est des organismes

⁴ « Les résidences sociales, pour quel projet social ? » Rapport élaboré de février à juin 2001 par des conseillers techniques en travail social et des assistants sociaux des DDASS et de la DRASS Rhône-Alpes, dactylo, 18 pages.

HLM, la gestion est déléguées dans 80% des cas, le plus souvent à des associations (Sauvayre et Vanoni, 2003)⁵.

Il existe aujourd'hui en France environ 45 000 places en résidence sociale, mais elles sont très inégalement réparties sur le territoire. De quoi dépend le succès ou l'échec d'une opération de montage d'une résidence sociale ? On pourrait penser que les difficultés de financement, en particulier pour l'acquisition des terrains ou des immeubles dans les zones où le coût du foncier est très élevé, constituent l'obstacle majeur. Ce n'est pas le cas, puisque les aides publiques assurent un certain confort au montage financier, mais aussi par la suite à travers la solvabilisation des résidents qui garantit le loyer au bailleur : sur les 398 euros en moyenne de la redevance mensuelle due dans les résidences franciliennes, le reste à charge moyen (une fois l'APL déduite) est compris entre 76 et 122 euros par logement (Foultier et Vanoni, 2003). Les opérations sont financièrement rentables, même si les représentants de l'Etat admettent des difficultés de fonctionnement : « *bien financée pour se créer, la résidence sociale est sous-financée pour fonctionner* » (M. Briens, DDE Val d'Oise, voir site de l'UNAFO).

La question est plutôt celle de la spécialisation sociale des espaces, de l'ignorance des besoins et de la crainte de créer des polarités. En effet, l'offre comme la demande sont très variables au sein d'un même département. En clair, les collectivités locales sont le plus souvent réticentes, craignant un appel de populations pauvres et précarisées. Les projets soutenus par les communes – ils sont rares – sont ceux qui permettent à ces dernières de répondre à un besoin identifié (et assumé) sur leur territoire. La maîtrise des attributions des places, voire l'imposition de critères d'attribution spécifiques (familles monoparentales ; jeunes isolés ; migrants etc.) est évidemment une des clés de cette acceptation par les municipalités, et l'objet de négociations intenses. Mais d'une manière générale, l'absence de « portage politique » constitue un frein non négligeable, auquel s'ajoute l'opposition des riverains. C'est bien la crainte « d'attirer la pauvreté » et de dévaloriser le quartier qui leur est commune. Certaines municipalités s'opposent par tous les moyens à l'implantation d'une résidence sociale sur leur territoire (dans les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise, ou dans certains arrondissements parisiens, plusieurs exemples sont donnés par les auteurs). On retrouve le même problème que pour l'implantation des logements sociaux, et c'est en ce sens que le 8^{ème} rapport du Haut Comité pour le Logement des personnes défavorisées analyse la crise actuelle du logement comme la crise de l'Etat de droit, impuissant à assurer l'exercice de la solidarité nationale.

II. Parcours de personnes accueillies en résidence sociale

La conséquence de ces conditions de montage particulières est que chaque résidence est ce que ses « porteurs » ont voulu : la vocation très sociale (dès lors que ce sont des associations en charge de publics en difficulté qui tiennent le projet), et le ciblage de populations spécifiques (plutôt par les communes). Or, au moins théoriquement, l'aide à la gestion

⁵ Les propriétaires de résidences sociales se répartissent en trois catégories principales :

1. les organismes HLM, qui sont les plus nombreux (47% des 260 résidences étudiées), mais parmi eux, ce sont les Sociétés Anonymes qui sont les plus représentées (30%) les Offices Publics étant peu nombreux.
2. la Sonacotra est propriétaire de 28% des résidences étudiées
3. les associations sont minoritaires en tant que propriétaires, elles ne possèdent que 11% du total
4. Parmi les « autres » propriétaires, on trouve des SEM, des sociétés immobilières, un PACT, deux CCAS, une CAF et un hôpital.

locative sociale est une chose, l'accompagnement social en est une autre. Pratiquement, l'imbrication des deux rend la mission délicate, d'autant plus que la condition d'un bon partenariat local (parfois introuvable) est incontournable, et que si les crédits de montage sont opératoires, les crédits de fonctionnement restent, au dire des gestionnaires, tout à fait insuffisants.

Mais la difficulté la plus importante se trouve en aval et concerne cette fois la mission même de la résidence sociale : sauf dans les ex-FTM où le relogement n'est pas un objectif, le décalage entre le projet d'accueil temporaire et l'impossibilité de reloger les résidents remet en cause l'ensemble du dispositif, sauf à conjuguer les objectifs des PDALPD (Plan départementaux d'action pour le logement des populations défavorisées) et ceux des résidences sociales, y compris et surtout en termes quantitatifs de logements effectivement disponibles qui doivent pouvoir correspondre aux places ouvertes en résidences sociales.

Au final, la contradiction entre la mission sociale et la logique d'investissement du produit « résidence sociale » se traduit sur le terrain par le fait que *« ce sont moins les opportunités foncières qui font défaut que l'engagement des élus et de porteurs de projets qui allient compétences et solidité financière »*.

Les publics visés sont d'abord les personnes déjà hébergées dans les structures existantes, foyers et hôtels. Mais il s'agit aussi de fournir un hébergement à des nouveaux publics en marge du logement ordinaire et rencontrant, à des degrés divers, des difficultés d'insertion.

Les résidences proposent avant tout de petits logements : plus de la moitié des logements sont des chambres (53,2%), 95 % sont des chambres ou des studios (studios « améliorés » compris). La redevance due par le résident se doit d'être très modeste, même si le loyer moyen est loin d'être insignifiant, surtout rapporté à la taille, généralement très petite, des logements et des chambres, comme on l'a vu.

Les publics sont a priori plus définis dans les anciens foyers, mais on y observe aussi une tendance à la diversification des publics : près de la moitié des FTM accueillent différents publics, jeunes, et même femmes (N.B. c'est le cas de celui de Rosny que nous avons enquêté) et familles monoparentales, voire familles avec enfants. Les jeunes en insertion professionnelle constituent le public traditionnel des FJT mais y logent aussi des personnes moins jeunes connaissant des difficultés d'ordre familial ou social, des jeunes couples et des familles monoparentales.

Comment arrive-t-on à la résidence sociale ? Si l'on en croit les itinéraires qui suivent tous les chemins peuvent y mener. Voici huit parcours, huit histoires bien différentes.

Les quatre premières concernent des résidents de la résidence sociale Le Fort de Rosny (Marguerite, Pierre, Kader et Mohamed), les trois suivantes habitent dans la résidence Henri Barbusse à Arcueil (Bahia, Dominique et Maria), la suivante est résidente à la résidence Périer à Montrouge (Maud) et la dernière (Fatou) à la résidence Gilleron à Aubervilliers⁶.

⁶ Nous avons changé les prénoms des personnes.

Marguerite, 42 ans, vit seule à la résidence de R. qui est un ancien FTM, grosse bâtisse où logent encore plusieurs centaines de résidents, la plupart immigrés.

Elle a 3 enfants, 2 fils qui sont autonomes et vivent en Guadeloupe et une fille de 17 ans qui vit en France chez son copain. Marguerite est arrivée en France il y a 2 ans (en juin 2002) pour rejoindre sa fille venue en France pour suivre ses études. Cette dernière était hébergée chez sa marraine dans un quartier difficile de la banlieue parisienne. Mal encadrée, la jeune fille a eu de mauvaises fréquentations, beaucoup de problèmes et est actuellement suivie par un juge pour enfant. C'est pour cette raison que Marguerite est venue s'occuper de sa fille, la reprendre en main et a laissé tout ce qu'elle avait en Guadeloupe derrière elle. En Guadeloupe Marguerite avait un travail et un F3 dans un quartier HLM où elle a vécu pendant sept ans. A son arrivée en France elle est hébergée par la marraine de sa fille à V. mais la cohabitation ne se passe pas très bien, au bout d'un mois elle décide de partir et de trouver un logement car la marraine fait pression pour qu'elle s'en aille. Elle se renseigne alors pour trouver un logement qui ne soit pas trop cher et par l'intermédiaire d'un cousin qui habite la résidence qui fait face au foyer Le Fort. Elle se présente et remplit un dossier pour intégrer la résidence Le Fort. Elle est tout de suite acceptée par le responsable car il y a de la place. Au début sa fille vit avec elle mais comme cette dernière n'apprécie pas l'atmosphère ni la présence des résidents âgés, elle préfère partir vivre chez son copain. Marguerite a fait depuis peu une demande de chambre à la résidence C. pour sa fille (une structure pour les jeunes qui est située en face).

Marguerite a sa sœur ainsi que des cousins en France. Elle les voit très rarement parce que ça ne l'intéresse pas d'entretenir les liens.

Marguerite a déposé un dossier de demande d'HLM en Mairie et en Préfecture ainsi qu'à la SIC. Les dossiers ont été rejetés. La mairie de Rosny ne relogue que très rarement les résidents dans la mesure où le partenariat est mauvais et que la résidence n'assure pas de suivi pour le relogement.

Marguerite travaille comme caissière, elle gagne environ 800€ par mois pour 30 heures de travail hebdomadaire. Elle touche 98 euros d'APL. Elle ne bénéficie pas d'accompagnement social au logement ni de suivi social. C'est de sa propre initiative qu'elle s'est rendue au CCAS pour prendre contact avec une assistante sociale qui a fait une demande de FSL. Elle demeure dans la résidence depuis près de deux ans.

Pierre 55 ans vit seul à la résidence. Sa femme et son fils (15 ans) vivent au Portugal. Pierre est arrivé en France à l'âge de 17 ans pour rejoindre son père et son frère aîné qui y travaillaient. Ils vivent tous les trois dans une baraque du bidonville de Champigny. Ils sont expulsés du bidonville car ce dernier est démoli sur ordre de la préfecture, ils sont alors relogés dans un foyer EDF. Pierre part ensuite au Portugal trois ans pour faire son service militaire puis revient en France pour travailler et s'installe au foyer Laennec qu'il quittera par la suite à cause d'une querelle avec un résident. Il retourne au Portugal quelques mois commence à construire sa maison, puis revient en France où il s'installe à nouveau dans un foyer, celui de R. où il vit encore à l'heure actuelle. A l'époque il a rejoint son frère aîné qui y habitait, par la suite leur frère cadet les rejoindra. Pendant un moment ils ont donc vécu tous les trois dans le même foyer. Le frère aîné est aujourd'hui décédé mais Pierre y vit toujours avec son frère cadet. Il est dans ce foyer depuis 28 ans maintenant et compte y rester jusqu'à l'âge de la retraite.

Pierre a sa belle famille qui vit en France, en région parisienne, il a l'occasion de les voir de temps en temps. A son arrivée au foyer, Pierre a fait des démarches pour pouvoir faire venir sa femme mais n'a rien trouvé et a abandonné son projet.

Pierre ne souhaite pas de relogement car il ne souhaite pas plus vivre en France. Il a construit sa maison au Portugal où il compte vivre définitivement lorsqu'il sera à la retraite. Il souhaite rester à la résidence encore cinq ou six ans jusqu'à l'âge de la retraite.

Pierre gagne environ 1500 euros nets par mois, mais son salaire est variable selon les mois et les chantiers car il travaille dans le bâtiment. Il envoie un peu d'argent, régulièrement, au Portugal.

Pierre ne bénéficie d'aucun accompagnement social.

Kader, 30 ans, vit seul à la résidence. Il a une fiancée en Algérie et compte se marier en septembre.

Kader est né en France et a vécu avec sa famille à M. (93) jusqu'à l'âge de 12 ans. Ensuite son père décide de retourner vivre en Algérie. En 1998, Kader décide de revenir en France pour travailler. Lorsqu'il revient en France il est hébergé quelque temps par sa tante à V (93) puis par son grand-père à B (93). Après avoir été hébergé six mois par sa famille, Kader a envie d'avoir son intimité et son autonomie, il trouve une place au foyer Laennec. Il se dirige vers cette structure car travaillant à mi-temps il n'a pas les moyens de prendre un appartement. Il reste cinq ans dans ce foyer. Un jour il découvre le foyer de R. qui a été réhabilité, le trouve mieux et décide de faire une demande. Sa demande est rapidement acceptée car il y a de la place. Cela fait maintenant un an que Kader habite à la résidence Le Fort.

Kader a de la famille en France, des tantes oncles et grands-parents qu'il a l'occasion de voir régulièrement car ils habitent également le 93.

Au début Kader a fait des démarches pour un logement, espérant faire venir sa future épouse, mais n'a rien trouvé et a abandonné ses recherches. Il dit vouloir retourner en Algérie d'ici quelques années. Il a abandonné ses recherches et demeure incertain quant à la durée de son séjour en France.

Kader gagne environ 1200 euros par mois. Il travaille comme agent de sécurité la nuit.

Kader envoie de l'argent tous les mois au pays.

Il ne bénéficie pas d'accompagnement social.

Mohamed, 69 ans vit seul à la résidence. Sa femme vit en Algérie avec leurs trois enfants et six petits enfants

Mohamed est arrivé en France à l'âge de 19 ans pour travailler, il a été pris en charge au début par la famille de sa mère qui l'a hébergé et qui lui a trouvé du travail. Il vivait avec eux dans un hôtel, en région parisienne habité uniquement par des Algériens. Ils sont restés là un long moment jusqu'au jour où l'hôtel insalubre a été démoli.

Il a été relogé dans un foyer à B. (93) où il n'est pas resté longtemps, il est retourné un peu en Algérie puis est revenu en France. Le foyer qui appartenait à l'époque à la préfecture a été construit en 1964 et repris par la Sonacotra dans les années 1970. Mohamed y habite depuis l'ouverture, cela fait maintenant plus de 35 ans.

Mohamed a de la famille éloignée qui vit en France mais il la voit très rarement. Depuis qu'il est en France il fait des allers retours réguliers entre la France et l'Algérie.

A son arrivée au foyer il a fait des démarches pour faire venir sa femme mais n'a rien trouvé et a abandonné. Il dit vouloir retourner en Algérie dès qu'il le pourra, mais son état de santé lui laisse peu le loisir de voyager et rend son retour improbable à ses propres yeux.

Il a abandonné ses recherches de logement et dit être découragé

Ses ressources se montent à environ 500 euros par mois + les APL. Malgré ses faibles ressources, il envoie régulièrement de l'argent en Algérie.

Il ne bénéficie pas d'accompagnement social au logement.

Dans les résidences nouvellement créées, on trouve des publics tout à fait diversifiés, ce qui n'empêche pas des choix de spécialisation par établissement : ménages monoparentaux, familles. Les trois femmes dont le parcours est résumé ci-dessous vivent dans la résidence d'Arcueil (92).

Bahia, âgée de 25 ans, vit avec son fils âgé de deux ans et demi dans la résidence d'A. (92)

Elle est née en France de parents maliens et a l'entourage familial important en France sur lequel elle ne malheureusement pas compter (parents, frères, sœurs, oncles, tantes etc.)

A son arrivée, elle vit avec sa mère, ses frères et sa jeune sœur dans un appartement HLM en région parisienne.

Ses parents sont divorcés mais le bail est resté au nom du père qui a pourtant refait sa vie. Ce dernier, à l'insu de sa famille, a contracté une dette très importante suite à des loyers impayés. En mai 1996 Bahia et sa famille sont expulsés de leur logement bien qu'ils aient remboursé la presque totalité de la somme et tenté de régulariser leur situation auprès du bailleur. Depuis l'expulsion la famille a éclaté. Chacun des membres connaît un parcours très chaotique, y compris les enfants. Paradoxalement le père qui travaille à la mairie de Paris et qui a contracté la dette trouve très facilement au moment où il se remarie un autre logement HLM pour lui-même. Les enfants sont au départ placés chez le père qui au bout de trois semaines les met dehors. La mère est placée dans un foyer pour femmes dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, puis dans un hôtel. Bahia, alors mineure (17 ans) est prise en charge par l'ASE et est placée dans un foyer. Le jour de ses 18 ans l'ASE lui communique une liste de foyers car majeure elle n'a plus droit à une prise en charge. Bahia ne trouve pas de place et pendant plus d'un an n'a pas d'endroit stable où vivre : elle dort successivement dans une voiture abandonnée, dans la cage d'escalier de l'immeuble de son père, chez des amis et à l'hôtel parce qu'elle est aidé financièrement par un ami et qu'elle travaille en parallèle de ses cours. Pendant toute cette période elle reste dans le secteur géographique du sud 92.

En 1999 elle arrête ses études car elle ne peut plus suivre financièrement et trouve du travail à l'hôpital de Massy où elle est plutôt bien payée et employée en CDI. Grâce à ses revenus elle loue un F2 dans le parc privé à V. Elle y reste à peu près d'un an puis finit par partir sous la pression de sa mère et de son beau-père qui lui demandent de venir vivre avec eux. Bahia ne restera que trois mois chez sa mère et son beau-père qui est locataire d'un grand F5 situé dans le 18^{ème} arrondissement de Paris. On lui fait comprendre qu'elle doit partir car il n'y a pas suffisamment de place.

Bahia part alors vivre chez son ami (qui vit dans 1 logement prêté par ses grands parents en région parisienne) Elle y reste deux ans mais le vit très mal car leur relation se dégrade et Bahia subit très vite des violences conjugales. Enceinte de quatre mois elle se retrouve à l'hôpital en observation suite à une dispute. A sa sortie de l'hôpital Bahia qui a quelques économies s'installe à l'hôtel jusqu'au moment de son accouchement. Entre temps elle a perdu son emploi.

Après cinq mois d'hôtel et suite à son accouchement, Bahia retourne vivre avec son conjoint dans un nouveau logement, un F3 (en HLM) que son compagnon loue mais au bout de trois mois la situation se dégrade de nouveau et Bahia décide de partir définitivement. Sa mère l'héberge mais la cohabitation tourne court.

Pendant plus d'1 an et demi Bahia est hébergée par des amis, elle change d'endroit très régulièrement et n'a aucune stabilité. Depuis le début de l'année 2004 elle est prise en charge par les services sociaux de la mairie de Fresnes qui dans un premier temps la loge dans plusieurs hôtels successivement avant de l'orienter et de lui trouver une place à la résidence sociale d'A. où elle vit désormais depuis trois jours.

Le jour-même de son arrivée des demandes de relogement sont lancées.

Son salaire de téléprospectrice se monte à 700€ par mois, elle bénéficie de l'APL et des allocations familiales.

L'accompagnement social est assuré à la résidence par une assistante sociale qui suit de tous les résidents (contrat d'insertion)

Bahia sera plus particulièrement suivie parce qu'elle vient d'arriver à la suite d'un parcours très chaotique.

Dominique, 44 ans, divorcée depuis 4 ans, a un fils âgé de 7 ans dont elle n'a pas la garde à cause de sa situation. La garde a été confiée au père qui dispose d'un logement et de revenus réguliers.

Andrée est malgache mais a beaucoup de famille en France (4 frères et 1 sœur) qui vivent à proximité

Elle a un droit de visite, son fils vient vivre avec elle à la résidence un week-end sur deux et en milieu de semaine une semaine sur deux ainsi que la moitié des vacances scolaires

Dominique est arrivée en France en 1989 pour suivre des études de droit. Elle obtient d'ailleurs un maîtrise mais échoue au concours de la magistrature. Le premier logement qu'elle occupe à son arrivée est une chambre de bonne dans le 16^{ème} arrondissement qu'elle obtient par l'intermédiaire de son frère aîné qui fait aussi des études à Paris et qui occupe une autre chambre de bonne sur le même pallier. C'est une chambre de 9m² avec comme seule installation un lavabo, toilettes et douche sur le pallier. Dominique reste huit ans dans ce logement, entre temps elle se marie (1996) et après quelques mois est enceinte de son fils. En 1997 ils choisissent de déménager juste avant la naissance de l'enfant pour un logement plus grand et plus confortable. Ils trouvent alors en location dans le parc privé ancien un F2 en à G. (92). Mais les relations entre Dominique et son mari se dégradent et deviennent de plus en plus tendues. Le mari de Dominique devient violent et « dangereux » elle choisit alors de partir définitivement après avoir fui à plusieurs reprises chez sa sœur. Elle va être hébergée quelques mois par sa sœur qui vit à l'époque au foyer malgache de C. (92). Elles trouvent finalement assez rapidement un logement à G. (92). C'est un F2 qu'elles louent à un propriétaire peu scrupuleux puisque le loyer est cher par rapport à la qualité du logement qui est très humide (il semble que cela ait eu des conséquences sur la garde de son fils). Elles y restent tout de même trois ans. La sœur de Dominique se marie et quitte l'appartement pour aller s'installer avec son mari. Instable professionnellement et désormais seule Dominique ne peut rester dans ce logement dont le loyer est trop important par rapport à ses ressources. Elle s'adresse alors au service logement de la mairie de G. pour remplir une demande d'HLM et est orientée vers une assistante sociale l'orientée vers la résidence sociale. Pendant trois mois Dominique est à la rue, elle dort à droite et à gauche (dans la cave de l'immeuble où elle vivait dans le 16^{ème}, dans le local poussette du foyer malgache de C.). Quand elle a son fils elle dort à l'hôtel, le reste du temps elle préfère dormir dehors pour économiser et pouvoir payer les nuits qu'elle passe à l'hôtel avec son fils. Bien qu'elle ait de la famille à proximité avec qui elle s'entend bien, elle ne sollicite aucun de ses frères et sœur et leur cache le fait qu'elle dort dans le rue. Inversement sa sœur qui a un très grand logement ne lui propose pas de venir chez elle en attendant qu'elle trouve une solution.

Depuis décembre 2001 soit plus de trois ans, Dominique vit à la résidence et attend son relogement

Des demandes de relogement courent depuis quatre ans auprès de la mairie de G.

Malgré les années passées dans la résidence Dominique n'a toujours pas de stabilité professionnelle et le relogement reste improbable.

Ses ressources se montent à environ 500€ par mois, RMI+les APL+ chèques mobilité et chèques services.

L'accompagnement social de Dominique est assuré dans la résidence par une assistante sociale qui est là en permanence et qui assure le suivi régulier de tous les résidents que ce soit au niveau du logement ou de l'emploi.

Andrée étant au chômage depuis 4 mois et a la recherche d'un CDI elle voit en ce moment très régulièrement le travailleur social c'est à dire à peu près 3 fois par semaine.

Maria, 33 ans est séparée depuis deux ans. Son fils âgé de 5 ans vit avec elle à la résidence.

Maria est Martiniquaise elle a beaucoup de famille en France dont un oncle maternel qui habite en région parisienne et qui l'a beaucoup aidée.

Nadia arrive en France en 1994 pour s'y installer définitivement avec son ami. A leur arrivée ils vivent chacun de leur côté n'ayant pas de logement. Maria s'installe chez un oncle maternel qui habite à R. (93). La cohabitation se passe relativement bien malgré le fait qu'ils vivent à sept dans un F4. Maria n'y restera que deux mois puisqu'elle trouve très rapidement un emploi et son ami aussi, ce qui leur permet de trouver facilement un logement. Par le biais d'une agence immobilière ils trouvent à louer un logement à G. (94) dans le parc privé. C'est un F2 neuf, semi meublé avec tout le confort et dont le loyer est abordable. Ils restent dans ce logement à peu près trois ans avant de s'en séparer. Le couple bat de l'aile depuis un petit moment et le compagnon de Maria part s'installer dans un autre appartement (F2) à C. (77) où elle le rejoint pour passer ses week-end jusqu'au jour où ils se séparent définitivement. Maria garde à son nom l'appartement de G. qu'elle quittera peu de temps après leur séparation. Elle veut « tourner la page » et trouver un autre logement.

Fin 1997, n'ayant pas trouvé d'autre logement, Nadia retourne chez son oncle qui accepte de l'héberger de nouveau. Pendant quelques mois Maria va également loger chez une très bonne amie. Elle se partage en fait entre les deux appartements. C'est à cette même période que Maria rencontre le père de son fils mais méfiante elle ne souhaite pas s'installer tout de suite avec lui. Elle part ensuite six mois en Martinique. A son retour elle est de nouveau hébergée par son oncle quelques mois. Elle va multiplier ses recherches et demandes de logement notamment HLM dans le 94 mais en vain.

Finalement elle est enceinte et décide de s'installer et de se mettre en couple avec son ami. Début 1999 ils trouvent à G. un F2 à louer chez un bailleur social privé. Leurs conditions de logement sont très satisfaisantes bien que le logement soit un peu petit. Le logement est au nom du père de son fils ce qui posera par la suite des problèmes à Maria. Après moins de deux ans de vie commune, elle décide de prendre la fuite et quitte du jour au lendemain le domicile conjugal ne supportant plus sa vie de couple ruinée par les mensonges, les problèmes d'argent, les violences quotidiennes. Elle passe alors deux nuits à l'hôtel puis va chez le frère de sa meilleure amie qui a la possibilité de l'héberger quelques temps.

Entre temps Maria a pris contact avec l'assistante sociale de la mairie de G. pour lui faire part de sa situation, cette dernière lui propose dans un premier temps de prendre en charge les nuits d'hôtels en attendant de trouver une structure qui puisse lui offrir une certaine stabilité. Après plusieurs nuits passées dans des hôtels différents Maria préfère retourner chez ses amis où elle a plus de stabilité pour son fils. Elle y restera deux mois, le temps qu'on lui trouve une place à la résidence Henri Barbusse d'Arcueil.

Cela fait maintenant trois ans et demi que Nadia est dans cette résidence, elle a l'espoir d'être bientôt relogée dans un F3 du parc HLM de G.

Maria fait des demandes de logement depuis 1999 auprès de la mairie de G., soit bien avant son entrée dans la résidence.

Elle a eu quatre propositions de relogement depuis son arrivée dont une la première année, qui s'est soldée par un échec et trois très récemment.

Son salaire de vendeuse se monte à environ 900€ par mois, Maria a un CDI depuis 1 long moment dans la même société. Elle touche l'APL et les allocations familiales

Son accompagnement social est assuré dans la résidence par une assistante sociale qui est là en permanence et qui assure le suivi régulier de tous les résidents que ce soit au niveau du logement ou de l'emploi.

Maud, 37 ans, est congolaise. Elle a trois enfants en France (11 ans, 5 ans et 3 ans) et un enfant âgé de 16 ans et qui vit au Congo dans la famille de son conjoint.

A son arrivée en France en 1989, elle est hébergée chez sa sœur qui la dépanne en attendant qu'elle trouve un logement avec son conjoint. Maud devient locataire d'un trois pièces dans le parc privé à P. (93) avec son conjoint. Ils organisent ensuite une colocation avec deux autres personnes dans le même logement pour réduire le coût du loyer. Mais Maud retourne vivre chez sa sœur car les revenus du ménage sont insuffisants pour conserver le logement. Son mari ne loge pas avec elle, faute de place.

Maud a dû attendre 8 ans pour sa régularisation administrative, et a vécu pendant toute cette période sans revenus déclarés et sans domicile fixe.

En décembre 1998, elle est accueillie à la résidence en sociale Perier à Montrouge. Elle loge dans un T2 de 45 m² avec ses trois enfants. Faute de place, son mari qui travaille de nuit est parti depuis le mois de juin vivre dans le foyer de B. (92)

Ses demandes de relogement dans le parc HLM sont renouvelées tous les ans depuis plus de six ans. Le relogement n'est toujours pas à l'ordre du jour. Elle a refusé un deux pièces dans le parc HLM car le logement était trop petit par rapport à la taille de la famille et se situait au cinquième étage d'un immeuble sans ascenseur.

Ses ressources : un mi-temps au SMIC, soit environ 700 € par mois. Maud travaille comme femme de ménage dans 1 centre d'accueil pour SDF où son mari est gardien de nuit. Elle touche aussi l'APL et les allocations familiales pour les trois enfants. Son conjoint gagne 1200€ par mois sur lesquels elle peut compter.

Fatou est âgée de 34 ans. Elle a deux filles âgées de 3 ans et de 4 mois. Elle est née en Côte d'Ivoire.

Elle ne vit pas avec le père de ses filles mais ce dernier vit à S. (93) et les voit régulièrement, il participe un peu financièrement à leur éducation.

Fatou est arrivée en France en 1999. Elle est d'abord hébergée par son oncle à A. (93) pendant à peu près un an. Ce dernier habite un studio dans le parc privé ancien. A cause de la faible superficie, il demande très rapidement à Fatou de trouver une autre solution. Après avoir été régularisée, Fatou obtient ses papiers. Elle peut alors travailler et se payer une chambre d'hôtel au mois dans un vieil hôtel vétuste et sans confort situé dans le centre d'A. où elle paie pour sa chambre environ 2500 Francs par mois. Elle y reste à peu près un an et doit s'en aller car l'hôtel à la demande de la mairie d'A. est fermé pour insalubrité. Elle trouve de nouveau une chambre à louer au mois dans un autre hôtel d'A. Cette fois l'hôtel est propre et dispose de d'avantage de confort, Fatou a une douche et les WC dans sa chambre ce qui n'était pas le cas dans le précédent hôtel où les installations sanitaires étaient collectives et défectueuses. Compte tenu du meilleur entretien et des meilleures conditions de vie elle paie pour sa chambre près de 3 500 Francs par mois. => après près d'un an passé dans cet hôtel avec sa première fille, elle est orientée en 2002 par une assistante sociale de la mairie d'A. sur la résidence sociale où elle réside avec ses filles depuis bientôt deux ans.

Fatou a son oncle en France qu'elle continue à voir régulièrement.

Sa demande de relogement est en cours auprès de l'OPHLM en Mairie et en Préfecture

Dès avant son entrée dans la résidence, elle disposait d'un SMIC. Elle touche l'APL et les allocations familiales pour ses deux enfants.

Son relogement semble imminent, car elle a réalisé son projet d'insertion professionnelle. Son dossier va passer prochainement en commission ce qui signifie qu'elle est jugée apte à obtenir un logement.

Fatou est suivie par un Suivi par un référent social d'Inter logement 93 depuis son arrivée à la résidence elle bénéficie donc de l'ASL. Aujourd'hui elle n'a plus qu'un RDV tous les mois avec son référent pour faire un point sur sa situation.

III. Le sens des trajectoires

A partir des entretiens avec les résidents et les gérants, ainsi que de nos observations, nous proposons de reconstituer le sens des trajectoires des personnes. Quelles sont les circonstances de l'arrivée dans la résidence ? Cela dépend de l'époque, du lieu, du parcours antérieur bien sûr. Mais cela permet de voir aussi les attentes et les perceptions de ce moment pour les résidents.

L'arrivée

Le foyer récemment transformé en résidence diversifie ses publics, c'est pour cela qu'on y trouve quelques femmes. Pour les nouveaux candidats, l'entrée est relativement facile, on ne se bouscule pas pour avoir une place dans ce foyer excentré et peu avenant malgré les travaux récents.

« J'ai vu le responsable, je lui ai expliqué le problème et c'est là que j'ai eu la chambre ici. Le temps de lui expliquer il m'a dit qu'il y avait de la place il a vu que j'avais de l'argent donc il me l'a donnée... Et j'ai toujours payé mon loyer je n'ai jamais eu de problèmes ». Marguerite, 42 ans, au foyer depuis 2 ans.

« Six mois après mon arrivée en 1998 j'ai trouvé une chambre en foyer, donc ça a été rapide (...) j'y suis resté cinq ans, un foyer africain, si vous voulez c'était surtout une chambre où je dors (...) pour moi c'était un lit. (...) Ici c'était vraiment mieux que là-bas, (...) je connaissais le gars de l'entretien (...) j'ai fait une demande quelque chose s'est libéré et on me l'a donné. » Kader, 30 ans, à la résidence depuis un an.

Mais la plupart des résidents actuels sont entrés depuis des années, voire des décennies.

« Je suis là dans ce foyer à cause du Noir de Champigny (...) (J'ai changé de foyer) à cause d'un mec, un portugais, un capverdien, parce qu'il me cherchait des histoires et il voulait me tuer. (...) Il disait à tout le monde que c'était moi qui lui avais pris sa clé. (...) J'ai demandé à mon frère s'il y avait de la place pour moi dans son foyer. Et il m'a dit tu peux venir moi je vais partir. (...) Je commençais à habiter ici pendant que lui était retourné au Portugal et moi je suis toujours ici à cause de ça, vous voyez (depuis 28 ans). » Pierre, 55 ans, au foyer depuis 26 ans.

« Moi je suis arrivé ici quand ils ont commencé à construire ce foyer, en 1964 ou 1966. Je suis ici depuis 1969. Avant le foyer c'était pas difficile comme maintenant parce que quand il y avait de la place libre tu rentrais tout de suite. Je suis arrivé, je suis allé au bureau, je me suis inscrit, le responsable m'a dit si tu veux, tu peux rentrer tout de suite. A l'époque il y avait six personnes qui dormaient par chambre et cuisine, c'était comme ça, c'était des conditions de vie un peu difficiles... Si on avait trouvé mieux on ne serait pas resté là mais ce n'était pas possible, on ne trouvait rien on était obligé de rester ici. » Mohamed, 69 ans, au foyer depuis 33 ans.

Dans les résidences récentes, le parcours jusqu'à l'arrivée est nettement plus difficile. Il est entièrement déterminé par une orientation préalable de l'assistante sociale qui a été sollicitée directement par le demandeur. Généralement, l'attente est longue, les places se libèrent au compte goutte. De plus, le placement se fait le plus souvent après des mois, voire des années

de « galère ». Le soulagement à l'arrivée témoigne surtout de la sortie du tunnel : là d'où je viens, c'est bien pire, résume une résidente. Le soulagement est d'autant plus vif que souvent, le futur résident se fait une idée très négative du « foyer », terme encore associé à la « résidence sociale ».

« J'ai connu cette structure par l'intermédiaire d'une réceptionniste de la mairie de Fresnes (...) elle venait justement de dire qu'il y avait une place de libre parce qu'une personne s'était désistée (...) donc j'en ai parlé à l'assistante sociale et elle a fait une demande pour moi et voilà ça a marché (...) Je vais vous dire j'ai été très émue. J'avais déjà rencontré Mme P. (...) elle a eu un discours rassurant, elle m'a expliqué clairement qu'il fallait quand même pas que je me berce d'étoiles dans les yeux, que j'allais être ici pendant un an voire plus mais qu'il fallait que je sois patiente, qu'elle ferait tout pour l'aider, qu'elle serait toujours là pour m'écouter, que quels que soient les problèmes que j'ai il faudrait toujours que je vienne lui en parler (...) Je pensais que c'était un grand bâtiment avec plein de petites pièces minuscules et que j'allais être avec quelqu'un dans une chambre, je ne pensais pas qu'il y avait un suivi comme ça avec une assistante sociale je ne m'attendais vraiment pas à tout ça. » Bahia, 25 ans, à la résidence depuis trois jours.

« Quand elle m'a fait visiter j'étais enchantée, vraiment contente, cette pièce (la bibliothèque ludothèque) j'ai pensé tout de suite à mon fils je me suis dit qu'il aurait un endroit pour s'amuser (...) Le jour où je suis arrivée ici, je me souviens que je n'en revenais pas, j'ai soufflé, j'ai pleuré et je me suis dit là je vais pouvoir me reposer et me dire que là je suis chez moi et je ne dois rien à personne (...) Voilà pour moi c'était une délivrance. (...) je n'arrive pas à réaliser, c'est comme la boîte aux lettres, je n'en reviens pas. » Bahia, 25 ans, à la résidence depuis trois jours.

« C'est elle (l'AS de secteur) qui a fait toutes les démarches, elle nous a dit je vous ai trouvé quelque chose mais elle nous a dit c'est un foyer Sonacotra. Bon déjà l'idée qu'on a de la Sonacotra je me suis dit mince alors... Et puis Montrouge ça m'a rassurée (...) elle nous a accompagnées nous sommes venues elle nous a montré l'appartement (...) elle m'a donné un peu de quoi me débrouiller (...) je n'avais rien, juste mes habits. J'ai vu que c'était l'ancienne clinique, que c'était propre j'ai dit bon, après j'ai vu qu'il y a salle de bain, toilettes, cuisine, j'ai dit ça va... ce n'était pas ce que je pensais. (...) Je me suis sentie libre. (...) Ca ne fait pas foyer si il n'y avait pas le logo de la Sonacotra sur la façade les gens ne sauraient même pas que c'est une résidence sociale. C'est petit, c'est propre et puis c'est calme, ce n'est pas du tout comme un foyer ». Maud, 37 ans, à la résidence depuis six ans.

« Le jour où j'ai reçu le coup de fil pour me dire que j'étais acceptée à la résidence eh bien j'ai foncé, j'étais tellement contente, c'était le plus beau jour de ma vie en France à part la naissance de mes bébés franchement j'étais très contente » Fatou, 34 ans, à la résidence depuis deux ans.

La gratitude est immense envers ces personnes si bienveillantes qui s'occupent d'elle, mais l'amertume est grande lorsqu'elle évoque tout le temps perdu, ces trois années d'errance à dormir dehors, sur des paliers, dans des voitures, dans des hôtels misérables : l'interrogation de Bahia invite en effet à se souligner la carence de la protection sociale qui a laissé cette jeune mère, pourtant passée par l'ASE, dans une situation effrayante (voir encadré)

« Ce qui m'a plus tout de suite c'est l'accueil parce qu'humainement parlant j'ai rarement vu des endroits comme ça où les gens sont chaleureux et pour moi c'était le plus important. »

Parce qu'il faut dire que quand quelqu'un arrive d'une galère comme moi psychologiquement même Mme P. s'en est rendu compte dans ma tête c'est du dégoût total, plus rien envie de faire (...) et puis on est accueilli par des personnes comme ça honnêtement on se dit mais il y a un dieu quelque part. (...) j'espère que beaucoup de femmes qui sont dans ma situation vont pouvoir avoir la chance de vivre ce que je vis maintenant parce que je sais qu'à l'heure actuelle il y en a plus d'une qui pense à se foutre en l'air... » Bahia, 25 ans, à la résidence depuis trois jours.

Même si la suite du séjour réserve des déconvenues, la première impression est toujours favorable. De toutes façons – et les résidents le répètent comme un leitmotiv – « on n'a pas le choix. » et l'accueil est bienveillant :

« On était heureux comme tout. C'était un soulagement (...) Je me suis enfuie à cause de mon ex mari. (...) Il devenait de plus en plus violent et de plus en plus dangereux. (...) En attendant d'être acceptée ici ça a été difficile parce que je devais quitter le logement où j'habitais avec ma sœur parce que je ne pouvais plus payer. Quand j'étais avec T. j'allais dormir à l'hôtel mais quand j'étais toute seule je dormais n'importe où (...) je dormais dans les caves, je dormais dehors... Mme P. nous a donné ça parce qu'elle s'est dit qu'il fallait qu'on soit logé rapidement parce que la situation était assez urgente. (...) Mme P. nous avait dit au début qu'on aurait un lit superposé mais on ne l'a jamais eu, moi et T. on dort sur un lit ensemble depuis que je suis arrivée ici. » Dominique, 44 ans, à la résidence depuis deux ans et demi.

Le caractère conditionnel de l'entrée dans la résidence n'est pas perçu tout de suite parce que c'est le soulagement qui domine, quels que soient les inconvénients. Et les inconvénients, c'est d'abord l'impossibilité de s'approprier vraiment les lieux par de la décoration personnelle par exemple. Mais c'est essentiellement les limitations à la vie de famille, qui peut aller jusqu'à l'interdiction du regroupement familial. Ce qui a été maintes fois montré (et est encore à l'œuvre) dans les foyers de travailleurs migrants, peut être vrai aussi des résidences. Ainsi, la famille formée par Maud, son mari et ses enfants, déjà séparée auparavant faute de logement, ne peut pas se réunir à la résidence :

« L'assistante sociale de la ville de F. m'a vraiment beaucoup aidée puisque les enfants y étaient scolarisés (...) bon elle m'avait dit pas le père puisque le père n'était pas reconnu comme habitant puisqu'il n'était pas avec nous chez ma sœur, c'était que pour moi et ma fille. » Maud, 37 ans, à la résidence depuis six ans.

La vie à la résidence

Une grande différence doit être faite entre les anciens foyers et les autres structures. D'une manière générale, on peut s'étonner de ce que les responsables - et les textes ! - prônent la mixité, car on ne voit nulle part que celle-ci soit recherchée par les résidents. Si l'on entend par mixité le mélange des âges, des sexes et des nationalités d'origine, et même des situations, on peut dire, jusqu'à plus ample informé, que la mixité est unanimement condamnée et qu'au contraire, l'entre soi est valorisé. Dans le foyer de Rosny, Marguerite, seule femme à son étage, souffre de ce « regard des hommes » sur elle. Quant à Mohamed, il craint les jeunes qui le menacent et renforcent son sentiment de vulnérabilité.

« Maintenant il y en a qui vivent avec des femmes (...) moi je trouve que c'est pas bon parce qu'il n'y a pas de place ici pour vivre avec sa famille et puis il y a certains gars qui hébergent

des gens parfois ils dorment à trois ou quatre dans une chambre sur des matelas allongés par terre parce qu'ils disent qu'ils hébergent leur frère pour une journée ou quelques jours mais ils restent trois mois (...) moi je m'en fous du moment qu'ils ne font pas d'histoire (...) ils ne sont pas réglo bon je m'en fous parce que moi je m'occupe de mes affaires je n'ai rien à voir avec les autres. » Pierre.

« Je suis la seule femme à être à l'étage. Ce n'est pas facile pour moi parce que dès que je me retrouve à la cuisine ils sont tous à la cuisine et je n'aime pas ça » Marguerite

« J'ai l'impression de me retrouver en prison par rapport aux vieux, ils ont une mentalité spéciale (...) Je ne me sens pas à l'aise, j'étouffe en fait (...) Ils sont toujours à m'observer, je n'ai pas de mode de vie, je ne peux pas vivre quoi. (...) Je dis bonjour à Nadia, les gens je les vois mais je ne les regarde même pas, je les ignore à part celui qui travaille à la cafétéria il est très gentil lui. » Marguerite

« Ici tu trouves de tout, des gens bien, des gens dégueulasses, des gens qui sont des clochards. (...) les voisins ça dépend il y en a des biens il y en a des pas bien. Déjà moi-même comme je suis handicapé, il y en a deux ou trois qui me menacent parce qu'ils sont plus jeunes ou en meilleure forme. » Mohamed

Le bruit et l'odeur des autres est d'autant plus difficile à supporter qu'on est contraint et forcé de les partager. Dans le cas de Dominique, la présence d'enfants semble comme un mal nécessaire, puisque elle-même est une mère mais que son enfant est dérangé par le bruit des autres, à vrai dire surtout par les cris de ces mères qui ne lui semblent pas de bonnes éducatrices. Comment ne pas penser aux analyses de Chamborédon et Lemaire⁷, et d'autres après eux, sur la distance sociale qui s'accroît avec la proximité spatiale, promiscuité excessive dans le cas des résidences :

« C'est convenable parce qu'il y a l'essentiel (...) des fois les enfants qui jouent dans le couloir c'est infernal des fois (...) T. il fait ses devoirs et puis les enfants font plein de bruit donc il ne peut pas se concentrer (...) ça va mais il y a des mamans qui crient comme pas possible, même quand il fait beau dehors elles restent là et elles crient comme pas possible sur leurs enfants. » Dominique

Dans le cas de Pierre, la rancœur d'une vie entière séparé de sa famille et des siens le contraint aussi à être sans cesse sur le qui-vive pour garder ses distances vis-à-vis de ceux avec lesquels, contraint et forcé, il partage un quotidien frustrant en attendant un avenir meilleur :

« Avant j'en avais un peu marre de la cuisine collective parce que bon... Ce n'était pas vraiment un problème mais on te disait tout le temps bah qu'est-ce que tu manges aujourd'hui, qu'est-ce que tu fais à manger aujourd'hui alors que ça ne regarde personne. Alors maintenant je mange dans ma chambre, je mange ce que je veux et personne n'a à voir ce que je mange. (...) Et les autres ils disent pourquoi tu ne manges pas dans la cuisine avec nous comme ça tu n'as pas les odeurs dans la chambre alors moi je leur dis mais c'est pas grave j'ouvre les fenêtres. » Pierre.

Kader, pourtant mieux disposé vis-à-vis de ses voisins, pense la même chose :

⁷ On pense bien sûr à l'article célèbre « Proximité spatiale et distance sociale », RFS, 1970.

« C'est vrai que ça aurait été pas mal d'avoir la cuisine dans la chambre parce que des fois on n'a pas envie de parler on a envie de rester un peu tout seul (...) dans la cuisine il y a des fois où même si tu n'as pas envie de parler tu te forces parce que tu prends sur toi et que tu n'as pas envie de vexer les gens. » Kader

La présence des autres peut être une gêne et il faut faire attention à ne pas être soi-même source de gêne pour les voisins :

« On est un peu trop nombreux, dix par étage ça fait un peu colonie de vacances (...) L'insonorisation est un problème (...) c'est du placo on entend tout surtout la nuit. » Kader

« Avec des copains on se fait des petites soirées films donc j'ai des copains qui passent souvent ici (...) on ne gêne pas les autres (...) le respect de l'autre c'est important, le voisin c'est comme un membre de la famille ce qui fait que si on s'entend mal avec ses voisins c'est comme si on s'entendait mal avec son frère ou sa sœur surtout ici ». Kader

Et lorsque la gêne devient trop forte, quelle qu'en soit la cause, « la bagarre n'est pas loin » et la médiation du gardien (désormais absent la nuit) nécessaire :

« Il y a des gens qui exagèrent ici (...) le gars qui est là à côté de moi c'est un monsieur qui est là depuis trois semaines il fait du tambour, de la musique de Noir, je crois que le mec il fait brûler la peau de mouton de laine pour faire le tambour. Je crois que c'est ça, je ne suis pas sûr, alors ça pue ! (Le gardien) quand il est venu me chercher il a trouvé deux grands tambours à côté il m'a dit qu'il allait prévenir le monsieur et discuter avec lui et puis finalement ce n'était pas lui c'était des Arabes qui faisaient griller des moutons dans les cuisines collectives mais le problème c'est qu'avec les aérations qui remontent à mon étage et des fois à trois ou quatre heures du matin je me réveille et je me dis qu'est-ce qui se passe ça sent alors j'ouvre ma fenêtre. Moi j'ai dit à P. (le gardien) que je n'étais pas d'accord s'ils ne me fermaient pas tous les tuyaux qui vont dans ma chambre pour que l'odeur ne m'arrive pas. J'ai parlé un peu avec le mec il m'a dit qu'il allait arrêter ça parce qu'un jour je lui ai dit que si ça continuait, il y aurait la bagarre. » Pierre

Mais heureusement, il n'y a plus de chambres collectives, et on peut se retirer chez soi :

« Parce que quand je rentre dans ma chambre c'est chez moi, je paie mon loyer donc voilà même si le logement ne m'appartient pas je suis chez moi. Normalement personne ne peut rentrer dans ma chambre. » Pierre

Mais l'isolement n'a pas que des avantages. Lorsqu'on n'a pas de famille ni d'amis qui veillent sur vous, le pire est à craindre :

« Ils ont refait le bâtiment maintenant on est un par chambre, ça moi j'aime bien. (...) je ne gêne personne et personne ne me gêne. Mais par contre le point négatif c'est que si quelqu'un est malade personne le sait puisqu'il est seul dans sa chambre. C'est arrivé à mon frère ici parce qu'il a eu la tuberculose et heureusement que moi j'étais ici parce que sinon ça aurait pu être grave ». Pierre.

Mohamed confirme que l'entre soi n'est ici même plus une garantie d'entre aide. Lorsque le dénuement est trop grand, on ne s'occupe plus des autres :

« Il y a quelqu'un qui est mort ici il y a deux ans maintenant, il est mort dans sa chambre, il est resté 48 heures dans la chambre avant qu'on le trouve, il avait 72 ans. Il devait partir en Algérie le lendemain (...) c'est grâce à son fils qu'on l'a découvert. » Mohamed

Ou bien l'on se retire sur le dernier pré carré de son identité, comme dans le cas de Marguerite qui trouve qu'elle est tout de même plus chez elle que les autres, du fait qu'elle est française, contrairement à tous ceux qui l'entourent :

« Disons que je me sens plus chez moi que chez eux, disons, bon, je suis chez moi sur le territoire français, je suis chez moi parce que je suis française. » Marguerite

A l'inverse, Kader se sent bien parce qu'il est entouré de compatriotes, de gens qui d'une certaine manière partagent son expérience :

« Je me suis habitué à un certain climat à une certaine convivialité et tout ça le fait d'être en foyer c'est vrai que c'est un réconfort. (...) ça ne me dépayse pas tant que ça, il y a beaucoup d'arabes je suis dans un étage bien quoi, les gens sont bien gentils, et puis on voit ici comment les gens essaient de s'en sortir... » Kader

Entretenir des relations de bon voisinage tout en restant sur son quant-à-soi, cet idéal semble partagé par beaucoup de résidentes des nouvelles structures :

« Je n'aime pas trop entrer chez les gens ou les faire entrer chez moi, je mets un peu de distance. » Dominique

Par contre, l'entre soi des mères permet de se rendre des services inestimables, comme la garde d'enfant, service d'autant plus précieux qu'il permet de faire de sérieuses économies, et de sauver du temps libre pour le travail.

« Ca se passe très bien surtout ma voisine elle m'aide beaucoup et on s'aide beaucoup entre nous (...) oui il y a de la solidarité (...) j'ai vu que dès le premier jour ça se passait bien puis des fois quand je travaillais, comme elle ne travaille pas, tu peux me garder les enfants parce que comme elle aussi elle a des enfants à peu près du même âge... » Fatou

Les déconvenues : 1. l'étroitesse des lieux

La « mixité » ou plutôt la contrainte de la promiscuité avec des gens qu'on voudrait ne pas avoir comme voisins n'est pas la seule difficulté. L'étroitesse des lieux et la médiocrité du mobilier, malgré les rénovations, est vécue comme une vraie souffrance après un moment :

« Je me retrouve comme ça dans une petite chambre, quelque part je me dis ce n'est pas normal quoi de se retrouver dans cette situation (...) Je dis que je suis emprisonnée comme si on était dans une prison. » Marguerite

« C'est un dépannage parce que moi je me dis que quand on n'a nulle part où aller c'est mieux que d'être à la rue. (...) Je n'ai pas envie que les gens viennent ici, ça me gêne donc à part mon ami et ma fille, mes proches quoi il n'y a personne qui vient ici parce que je n'aime pas ça, c'est trop petit ici. » Marguerite.

« J'ai acheté des meubles et tout parce que je voulais que ma chambre soit plus gaie. Avoir un lit comme si on était à l'hôpital (...) je me suis sentie, je croyais vraiment être dans un hôpital donc j'ai changé le lit j'ai acheté un clic-clac. » Maria

« On est obligé de laisser les lumières allumées toute la journée (...) Je vois ça comme si c'était un hôpital on n'a pas le droit de mettre des trucs... nous quand on est rentré ici c'était strictement interdit de mettre des trucs au mur (...) Maud

Les déconvenues : 2. l'anomie des lieux

Mohamed, quant à lui, n'en finit pas de regretter des temps passés qui furent, selon lui, meilleurs :

« Avant on avait les cours d'alphabétisation, ça fait depuis 1985 qu'il n'y en a plus, on y avait un bus, avant il y avait plein de choses on était bien il y avait des fêtes ici on était bien on était heureux (...) On a fait une pétition tout le monde a signé mais il n'y a rien eu (...) La cafétéria est toujours fermée (...) Maintenant il n'y a même plus de télévision. Il n'y a plus rien du tout maintenant. (...) On est contents qu'il y ait une salle de prière ici. » Mohamed

Kader s'avoue un peu rebuté par l'ambiance qui règne dans la cafétéria tandis que Maud déplore le manque de fêtes pour les enfants :

« La cafête, c'est pas terrible... il y a des vieux qui jouent aux dominos, il y a quelques poivrots (...) Kader

« Maintenant il faut demander les clés de la salle si vous en avez besoin (...) Avant il y avait une fête des cadeaux avec le père Noël mais il n'y a plus de fêtes il n'y a plus rien, bon c'est dommage ». Maud

D'une manière générale, nous avons constaté la désertion des lieux communs et l'absence de comités de résidents, bien que ces derniers soient prévus par les textes.

« Non il n'y a pas de comité de résidents. (...) même si il y en avait un je ne pense pas que j'y participerai parce qu'ils vont se plaindre tout le temps alors que moi je trouve que je suis bien comme ça (...) d'où je viens c'était pire... » Fatou

A l'exception de Mohamed qui voudrait vraiment améliorer les conditions de vie des résidents et qui se plaint du renchérissement des loyers, tous ceux que nous avons entendus ne montrent pas de désir de s'engager collectivement. Le caractère temporaire du logement, le fait que la plupart des résidents aient à se débattre avec des problèmes personnels aigus (ne serai-ce que la recherche d'un emploi) n'encourage sans doute pas l'action commune.

« L'autre jour je suis allé chercher des papiers pour monter un comité (...) j'ai rassemblé des gens (...) Au dernier moment la responsable elle a pas rempli les papiers et il y a toujours pas de comité. Ils ne veulent pas faire de comité, ils veulent rester comme ça parce que comme ça il n'y a personne qui se défend contre eux. » Mohamed

Les déconvenues : 3. le relogement qui ne vient pas

Répetons-le : la souffrance de ne pas vivre en famille n'a pas de fin, elle est toujours vive chez ces vieux émigrés dont certains, nous l'avons constaté et on nous le confirmera⁸, n'ont pas renoncé à l'espoir de faire venir leur épouse, ne serait-ce que quelques mois par an. D'ailleurs, certains projets innovants de reconversion de FTM prévoient l'éventualité d'accès à un logement autonome pour certains vieux migrants qui le désireraient. Mais il faut alors négocier avec les autorités locales...

Dans le cas de Mohamed comme pour tant d'autres, la famille n'est jamais venue. Pas de visa, pas d'argent pour le voyage.

« Nous on a la misère, pourquoi j'ai eu une crise cardiaque c'est à cause de ça. Là-bas ils sont en train de mourir c'est la misère et je ne peux pas y aller moi pourquoi tout ça. On est tous malades ici, y en a qui ont du diabète, les autres sont handicapés pourquoi à votre avis. Ici on vit comme des animaux... Ton cœur il est avec ta famille c'est normal, c'est une souffrance pour nous (...) si j'étais en bonne santé je serai rentré en Algérie depuis longtemps. (...) Je suis marié, j'ai trois enfants, je suis grand-père aussi j'ai six petits-enfants. Et ils sont tous en Algérie là-bas. Parce qu'on n'a pas trouvé de logement pour nous. Demain je vais voir l'assistante sociale de la mairie de Rosny, j'ai rendez-vous avec elle. Les faire venir en France ? Bien sûr que j'aimerais ça fait des années que j'y pense que j'essaie de les faire venir, je le souhaite mais maintenant je ne le crois plus, c'est trop tard. (...) Je ne sais pas combien de demandes j'ai fait à la mairie de Rosny, j'en ai fait plus de cinquante. Tous les ans ils m'ont envoyé des renouvellements je ne recevais que des renouvellements de demande.(...) Et puis j'ai laissé tomber, je me suis découragé ». Mohamed

« Non je ne leur demande pas de venir ici ce n'est plus la peine c'est trop tard maintenant on est habitués comme ça. (...) Ma femme n'est jamais venue me voir, parce qu'elle me dit souvent comme tu n'as pas voulu m'emmener au début maintenant je m'en fous, l'autre jour elle m'a dit quelle voulait bien venir et visiter quand le gosse il aura fini l'école. » Pierre

Pour Kader qui va se marier, ce n'est pas encore trop tard. Pourtant, il ne sait pas s'il parviendra à éviter pour la famille qu'il va fonder ce qu'il a subi étant enfant, et qui le poursuit encore aujourd'hui : le déchirement entre la France et l'Algérie :

« Ca n'a pas toujours été facile pour moi, se partager entre la France et l'Algérie et bon quand je vais fonder mon foyer j'ai peur et je n'ai pas envie de faire vivre à mes enfants la même chose (...) je ne sais pas combien de temps je vais rester ici, je suis là pour le boulot (...) Normalement au mois de septembre je dois me marier (avec une cousine au bled). (...) en vérité je ne sais pas parce que je ne me vois pas vivre toute ma vie en Algérie (...) Je ne prends pas un appartement parce que je n'ai pas envie de m'habituer si je dois repartir en Algérie par la suite et puis ma famille est là-bas (...) je reste en foyer parce que je n'ai pas envie de rester ici en France toute ma vie... » Kader

La vie de famille dont il rêve, c'est celle dont beaucoup de résidents sont privés :

« Je ne pourrai pas me faire à l'idée de mettre ma femme dans un foyer avec moi (...) Plus tard c'est clair je veux une vie de famille, où l'on dîne tous ensemble dans un logement correct, on se lève on déjeune ensemble, on dîne ensemble enfin voilà pour moi c'est ça un logement définitif, c'est très différent d'ici. » Kader

⁸ Entretien non exploité ici avec la responsable du site Ruffins-Rapatel, Montreuil.

« Bientôt je vais rentrer chez moi. (...) je suis ici pour gagner ma vie et c'est tout (...) je cherche à ce que mon fils ait une vie bien tranquille (...) je garde de l'argent pour payer ses études, peut-être qu'il va faire des études à l'université de Porto (...) Ma femme ce n'est pas pour dire mais elle est bien tranquille là-bas, elle a son permis, sa voiture, son fils, sa maison tout bon, elle travaille à la maison elle élève des animaux elle fait de l'agriculture et tout ça elle cultive des légumes. Je pense qu'elle est plus heureuse que moi ici ». Pierre

Et pour le relogement, l'attente n'en finit pas :

« J'ai demandé au père de mon fils de garder mes affaires jusqu'à temps que je trouve autre chose mais bon là ça fait quand même trois ans que je suis là, au départ on ne m'a jamais dit que ce serait si long. » Nadia.

« Dès que je rentre, je m'enferme dans ma chambre, je regarde la télé, bon je suis un peu stressée, tous les jours je me répète la même chose, il faut que je trouve un appartement pour partir d'ici, c'est lourd le regard des autres ici...Ils véhiculent des idées sur moi alors je préfère rester dans mon petit coin et m'enfermer. » Marguerite

Les propositions tardent à venir, le découragement guette :

« Pendant deux ans et demi je n'ai eu aucune proposition. J'ai trouvé ça très très long pour une personne qui arrive avec un emploi stable, avec des revenus réguliers qui n'a pas de problèmes d'impayés donc j'estime que ça prend vraiment trop de temps, ça vous fait perdre l'espoir avec lequel vous êtes arrivé (...) Je n'ai plus ma place ici depuis très longtemps, j'ai l'impression que je prends la place d'une personne qui en a vraiment besoin ». Maria

« Je ne sais pas vraiment quel est le temps de séjour normal, c'est tellement variable. (...) Mme P. ne peut pas expulser les gens comme ça sauf si c'est vraiment grave des fois elle est obligée d'expulser les gens (...) Je suis inscrite à la mairie, tous les ans je renouvelle ma demande, ça va faire quatre ans (...) Mais moi j'aimerais avoir un logement, pouvoir l'acheter, être propriétaire, enfin on verra... On ne m'a jamais fait de proposition de relogement, c'est toujours le problème du travail, il faut un CDI ». Dominique

Maud sait de quoi elle parle, elle est à la résidence depuis six ans et ne peut toujours pas vivre avec son mari.

« Le transitoire est devenu définitif si je peux dire (...) Je vais craquer un jour je ne sais pas quand mais je finirai pas péter les plombs si je reste ici ». Maud

Certains résidents sont révoltés non seulement parce que le relogement tarde, mais parce que la pression s'exerce sur eux (elles) pour leur faire accepter des relogements qui ne leur conviennent pas. Le passage obligé par l'assistante de la résidence est vécu comme une contrainte supplémentaire :

« Je suis en CDI, je travaille, je touche les allocations familiales et l'APL. Donc quelque part j'ai beaucoup d'avantages, j'ai l'impression qu'on me prive de certains avantages... quand je suis arrivée ici on m'a dit que d'ici six mois à un an j'aurai un appartement (...) depuis que je suis là je harcèle Mme P. dès que je peux, pratiquement tous les jours. (...) La semaine dernière j'ai visité un appartement, on m'en a proposé un autre tout de suite après que je n'ai

pas été visiter. On s'est disputé par rapport à ça avec Mme P. (...) j'estime que même si je suis dans le besoin mes exigences sont fondées. (...) Elle était fâchée parce que je lui ai dit qu'il était inadmissible qu'on me propose un appartement au cinquième étage sans ascenseur qui ne fait que 32 m2 pour 350 euros. (...) Elle parle trop, elle répète ce qu'on lui confie et puis elle nous décourage tout le temps. » Maria

Le dilemme du contrat d'insertion et de l'accompagnement social

L'accompagnement social ou même une simple aide administrative, qui peut être inexistant dans les anciens foyers, est souvent obligatoire dans les résidences nouvelles. Face à ce dispositif, les avis et les expériences diffèrent énormément.

Dans le cas de Marguerite, qui doit faire toutes ses démarches toute seule, il s'agit simplement d'exercer le maximum de pression sur l'assistante sociale de la mairie, sans grande illusion quant à ses chances de relogement. Dans le passage suivant, elle témoigne d'une vraie compétence en la matière :

« Je suis allée voir l'assistante sociale bon il faut faire semblant, il faut pleurer même si on y arrive, il faut pleurer et faire semblant, c'est comme ça que les gens font (...) La seule chose qu'elle a fait c'est une demande de FSL et puis c'est moi qui ai rempli les dossiers, c'est moi qui ai fait les demandes les démarches et tout ça mais eux ils ne font rien, moi je dis qu'on n'a pas de suivi et que je ne suis pas aidée parce qu'ils ne font pas d'efforts non plus pour faire quelque chose de bien (...) J'ai reçu du courrier je ne sais même pas où j'ai mis tout ça j'ai reçu un courrier de Bobigny pour me dire que mon dossier était rejeté (...) J'ai fait deux courriers, j'ai fait une demande à la SIC et une demande à Rosny mais laisse tomber, ils sont racistes à Rosny ils ne donnent pas de logement aux noirs... » Marguerite

Marguerite exprime sa révolte en lui donnant le contenu le plus fort, le contenu politique ; puisqu'on lui retire ses droits, puisqu'elle n'a pas d'existence comme ayant droit, elle se retranche en toute logique du corps des citoyens :

« Je suis allée à la mission locale, je leur ai dit moi c'est fini, je ne veux plus rien avoir avec vous. J'ai dit tant que je n'aurai pas de logement je n'irai pas voter. Je n'ai pas voté, je n'ai pas fait leur recensement de la population. Tant que je n'aurai pas un logement je n'irai pas voter. » Marguerite

Les résidents le savent, pas de travail, pas de logement. Certaines le constatent et veulent tirer profit de leur nouvelle stabilité pour jouer le jeu et « remplir le contrat » :

« J'ai des facilités de retrouver du travail, là maintenant je suis posée, je vais me servir de mes diplômes parce que j'ai quand même bac plus deux, je ne suis pas bête, j'ai un BTS action commerciale et des propositions d'emploi dans de bonnes sociétés mais je n'ai pas pu y aller parce que je n'avais pas de mode de garde quand j'étais à l'hôtel ». Bahia

L'obligation de résultat dans la recherche du travail est parfois vécue comme une désagréable contrainte :

« En fait ici on a des comptes à rendre pas exactement mais entre guillemets. Par exemple moi je n'ai pas de travail en ce moment donc tout le temps je dois voir Mme P., on doit se parler il y a un peu de contraintes (...) je veux dire par là on est moins libre, moins autonome

mais je suis bien obligée parce que je cherche du boulot (...) je dois passer tout le temps ou des fois c'est elle qui vient me voir parce qu'on doit se voir souvent pour les offres d'emploi et tout. Je la vois trois fois par semaine à peu près, au début c'était tous les jours (...) Elle aide beaucoup tous les résidents. » Dominique

Parfois, c'est la logique du dispositif lui-même qui est remis en cause. Maria pense qu'elle n'avait aucunement besoin de contrat d'insertion et qu'elle avait simplement besoin d'un logement ordinaire. Son sentiment d'injustice et son mécontentement viennent du fait qu'elle pense ne pas « mériter » ce traitement spécial qui la pénalise plutôt qu'elle ne l'aide :

« Je pense que je pouvais m'en sortir seule donc je reste persuadée que je n'étais pas obligée de venir ici. (...) Je n'ai pas trouvé utile que je sois ici parce qu'on ne peut pas dire que j'étais toute seule, j'étais bien entourée... » Maria

« Pour recommencer une vie j'estime qu'il n'y a pas mieux que de recommencer sa vie dans un appartement convenable et ça vous allez demander à n'importe quel résident il vont vous dire la même chose que moi, ils veulent un appartement confortable, propre, quand on a des enfants on aimerait bien un appartement avec au moins des écoles (...) Nous on nous propose les logements que les autres ne veulent pas... » Maria

Il y a une curieuse déconnexion entre la pression mise sur le travail et la faiblesse de l'aide pour le relogement. En tous cas la situation est ressentie comme telle par Maud et d'autres...

« Des démarches pour le relogement ? Je n'ai fait que ça depuis qu'on est ici.(...) Non, il n'y a personne qui m'aide, je fais mes démarches toute seule quand leur papa était là on a fait ça tous les deux. (...) Le suivi social, c'était la condition pour rentrer ici, moi j'ai dit ça ne me dérange pas... (...) Ils étaient toujours derrière nous, il faut travailler, il faut travailler, il faut faire ceci. Premièrement je n'avais pas de place en crèche, je ne pouvais pas laisser l'enfant, j'avais absolument rien pour donner mon fils à une amie pour qu'elle le garde et que j'aille chercher du travail, je ne pouvais pas ». Maud

« Ils nous disaient toujours pour être relogé il faut travailler bon ils insistaient beaucoup sur ça. (...) On nous a dit que dès qu'on aurait un travail on serait relogé tout de suite. (...) J'ai vu des familles qui sont passées là juste deux ou trois mois, des familles qui n'ont qu'un seul enfant, nous les familles nombreuses c'est un peu dur de trouver des grands appartements. (...) On a eu une seule proposition mais c'était un deux pièces. (...) Leur proposition était inadaptée à mes besoins ». Maud

Mais certaines pensent, comme Bahia, qu'« il faut mettre la fierté de côté » et qu'il faut accepter d'être soutenue. Dans le cas de Fatou, cela va plus loin encore, puisque l'assistante est une personne à qui elle accepte de « dire tout », de livrer son intimité, ses problèmes, ses craintes, en échange d'un soutien dont elle souhaite qu'il se prolonge au-delà même du séjour :

« Personnellement c'est moi qui l'ai demandé parce que je suis consciente qu'avec tout ce que je vis je ne peux pas rester seule et j'ai besoin d'un suivi. Moi je pense qu'il faut savoir faire la part des choses il y a des moments où il faut mettre la fierté de côté je suis très pressée d'avoir mon appartement mais je sais que là je suis encore très faible et vulnérable et qu'il ne faut pas précipiter les choses (...) C'est moi qui ai voulu venir dans ce type de structure parce que j'avais besoin d'un soutien et d'un nouveau départ. » Bahia

« Bon mon assistante sociale ici elle te met la pression pour que tu ailles travailler et tout donc ça va c'est bien moi je trouve (...) Oui ça se passe très bien on discute de tout, des enfants, du travail, de ma vie privée comment ça se passe côté administratif. Elle me donne beaucoup de conseils quand je ne comprends pas quelque chose je viens la voir pour lui demander ce qu'il faut faire, comment il faut faire, elle m'aide beaucoup. Je la vois une fois par mois au début c'était plus souvent quand il fallait tout mettre en place. Elle insistait beaucoup sur le travail (...) elle me disait de reprendre confiance en moi, de ne pas baisser les bras, de bouger (...) c'était très utile pour moi parce qu'elle m'explique ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire et tout (...) Elle m'a permis quand même de m'intégrer, de connaître beaucoup de choses, aussi le stage que j'ai fait ça a été très bénéfique pour moi ». Fatou

« Je n'avais pas d'objectifs, pas de projets, rien. Depuis que je suis ici j'ai beaucoup de projets, j'ai plein d'objectifs, j'ai envie de faire beaucoup de choses. Je ne sais pas qui a construit ici mais la personne a eu une bonne idée parce que franchement moi ça m'a fait du bien de venir là.(...) Parce qu'il y a une assistante sociale qui te suit de près, qui sait tout sur ta vie et tout ça, ça fait du bien ». Fatou

« Je trouve qu'au départ le contrat c'est bien, pour moi ça a été bénéfique parce que tout ce qui a été dit, je l'ai fait. Si je pars d'ici je vais regretter un peu, je vais voir avec la dame si elle peut continuer à me suivre parce que je viens souvent causer avec elle c'est vrai que je n'ai plus autant besoin d'elle mais j'aimerais continuer à la voir après , bon je sais que je n'ai pas le droit mais je vais quand même lui demander si je peux passer de temps en temps, on verra bien ». Fatou

Maria, au contraire, trouve ce contrôle excessif et déplacé. Elle est notamment choquée du fait que l'assistante de la résidence ait pu lui suggérer qu'elle ne devait pas se retrouver enceinte :

« Moi quand je suis arrivée au foyer on m'a tout simplement dit qu'il était hors de question que j'ai un enfant ici au foyer vous comprenez. (...) Je trouve ça vraiment exagéré parce que ce n'est pas parce que la personne est au foyer qu'elle n'a pas le droit à la vie (..) Vu les conditions dans lesquelles on vit c'est vrai que ce n'est pas le moment de faire un autre enfant, mais en même temps vous n'allez pas obliger les couples à l'abstinence. Je n'aurais jamais pensé un jour m'entendre dire ça. C'est un discours qu'elle (l'assistante sociale) tient à tout le monde. Je trouve ça indécent quand même » Maria

C'est l'utilité même de la médiation de l'assistante en matière de relogement qui est contestée par Maria.

« La plupart des gens qui ont trouvé un logement ont fait leur démarche tout seuls » constate-t-elle.

Conclusions : un droit au logement conditionnel

Au terme de cette analyse des parcours, on ne peut qu'être frappé par la diversité des itinéraires et donc des perceptions et des attentes des résidents. Cette diversité renvoie partiellement à la diversité des structures. On retrouve logiquement la diversité des types morphologiques et du « projet social » de chaque résidence, lui-même influencé par le contexte d'habitat et des partenariats locaux, souvent encore au stade de l'élaboration. « Les

textes et les pratiques montrent bien la difficulté à rendre lisible ce nouvel « outil habitat » de part la diversité des de ses formules et des publics accueillis. En effet qu'y a-t-il de commun entre une résidence sociale issue d'une création ex-nihilo accueillant des publics spécifiques (sortants de psychiatrie etc.) et une résidence sociale qui fait suite à la rénovation-réhabilitation de logements-foyers comme les foyers de travailleurs migrants ou de jeunes travailleurs »⁹.

De sorte que l'on éprouve, in fine, quelque difficulté à savoir de quoi l'on parle. S'agit-il d'une offre d'hébergement, de rééducation, d'aide à l'insertion ? Plus profondément, nos observations renvoient brutalement au sens du dispositif tel qu'il se dégage à la fois des textes et des pratiques observées : la résidence sociale correspond à des besoins pour lesquels il n'est pas possible de répondre dans l'immédiat par l'accès à un logement ordinaire. Comme tout logement transitoire, la résidence sociale se situe dans un entre-deux, entre l'hébergement ponctuel et le logement ordinaire, mais notre analyse est que cet entre-deux est lourd d'ambiguïté dans le contexte actuel du manque de logements. Pris entre précarisation des personnes et des familles d'une part, et manque de débouchés logements d'autre part, le dispositif conditionne étroitement le droit au logement à l'acquisition d'un emploi stable et aux exigences des bailleurs.

On l'a vu, ce secteur polymorphe et polyvalent contribue nettement à approfondir le volet social de la politique du logement. Or, si du point de vue de l'utilité sociale, on peut poser la question de savoir s'il s'agit d'un dispositif « bouche-trou » qui tente de pallier les manques du marché ou d'un maillon indispensable qui permet à certains publics « fragilisés » (« personnes défavorisées ») d'accomplir malgré tout « un parcours résidentiel ascendant accompagné », du point de vue du droit au logement, il est clair que le développement de statuts d'occupation de droit inférieur (par rapport au droit commun qui régit les rapports entre locataire et bailleur) contribue à fragiliser le droit au logement. Cette affirmation n'est paradoxale qu'en apparence puisque le renforcement récent du droit au logement, qui est effectif, ne profite qu'aux locataires en titre ! Le reste de l'offre est placé de plus en plus nettement sous le régime de la médiation et de la prescription (Ballain et Maurel, 2002).

Dans leur ouvrage, ces auteurs posent clairement cette question décisive à laquelle notre étude devrait donner, pour le secteur des résidences sociales, des éléments de réponse : *« L'approfondissement du volet social de la politique du logement modifie les conditions de mise en œuvre du droit au logement et l'on peut légitimement s'interroger sur la meilleure façon de la garantir : par une amplification d'une démarche d'accompagnement des personnes en difficulté au risque de réactiver des mécanismes assistanciers ou par la recherche de nouvelles formes de protection sociale pour faire vivre le droit au logement ? ».*

En faisant tomber la frontière qui s'était élevée entre le domaine du logement et celui de l'hébergement, ce « parc très social » (Ballain et Maurel, 2002) contribue à structurer et à intégrer dans la chaîne du logement un maillon constitué d'une offre de logement temporaire. Ce qui pose problème, c'est que cette offre institutionnelle est placée, comme le disent justement les auteurs, sous le régime de la médiation et de la prescription, et qu'elle se substitue à une offre ordinaire de logements privés anciens¹⁰, certes inconfortables mais qui par leur facilité d'accès ou leur faible loyer permettaient aux personnes et familles « économiquement faibles » de trouver une place dans la ville (Faure et Lévy-Vroelant, 1999).

⁹ « Rapport élaboré par les conseillers techniques ... » Rapport cité, page 12.

¹⁰ Toute une gamme de logements de logements locatifs existait, y compris avec statuts d'occupations marginaux, loi de 1948, meublés etc.

En lieu et place de ce parc locatif privé ancien en diminution rapide (Arbonville, 2000), « *l'accueil d'urgence, centres d'hébergement, habitat transitoire, hôtellerie sociale, résidences sociales, pensions de famille, logements d'insertion, logements en sous-location sont autant de produits issus de ces dispositifs qui segmentent le champs du logement très social, sans lisibilité d'ensemble et de clarté sur ce qui les distingue* » (Ballain et Maurel, 2002).

Aussi assiste-t-on, en même temps qu'une fragilisation du droit au logement et à la multiplication des filières d'accès, à un *détournement d'usage* des différents dispositifs de logement temporaire et d'hébergement du fait de la carence de logements de droit commun. En effet, on trouve dans les différents établissements des publics qui ne s'y trouveraient pas dans un contexte de marché du logement différent ou qui ne correspondent pas au public ciblé par les opérateurs. Chacun des éléments de l'ensemble de l'offre de logements temporaires est susceptible de connaître un détournement d'usage. Le risque est d'autant plus élevé que la pression sur le logement de droit commun est forte. C'est ce que nous avons déjà constaté en retraçant l'histoire depuis le début du siècle des garnis parisiens d'autant plus sollicités que la pénurie de logements abordables et l'importance des flux migratoires tendait à s'accroître. Aujourd'hui, cet « effet de chaîne » semble résulter d'un mal structurel provenant de la multiplication de produits logements qui enferment les personnes et les familles dans des filières contraignantes sans offrir les débouchés qu'ils sont par vocation destinés à offrir, et rejetant donc les uns et les autres vers des structures qui ne sont pas nécessairement adaptées.

Ce détournement d'usage est perceptible à travers l'allongement des temps de séjour lié à la difficulté du relogement. « *Certains gestionnaires soulignent que compte tenu des difficultés importantes rencontrées par une partie des personnes logées en résidence sociale, certains ne sont pas prêts et ne pourront peut-être jamais réintégrer un logement de droit commun* » (Sauvayre et Vanoni 2003). D'autres témoignent, tout simplement, de l'inexistence d'une offre pour le relogement des résidents. On ne dispose pas, à l'heure actuelle, de données sur les temps de séjour des personnes, mais l'approche établissement par établissement laisse entrevoir de sérieuses difficultés.

Ainsi, à la résidence d'Aubervilliers, le responsable nous dit :

« Nous accueillons ici des familles monoparentales, des personnes isolées, des couples sans enfants et avec enfants (...) Oui, c'est vraiment très hétérogène on accueille à la fois des jeunes et des personnes qui sont d'âge mûr. Donc la plus jeune je crois qu'elle doit avoir 23 ans ou 22 ans et ça peut aller jusqu'à l'âge de 50 ans. On n'a pas encore de public retraité »

Mais pour lui, la notion d'hétérogénéité des publics tient à leurs caractéristiques démographiques, et non sociales. En effet, le public accueilli est (ou devrait être) de ce point de vue parfaitement homogène : ce sont les personnes qui ont un profil de « relogeables » :

« (...) On essaie de mettre l'accent plutôt sur des personnes qu'on pourra reloger sur une période de deux ans. Donc qui ont déjà amorcé une insertion, qui ont déjà un projet professionnel (...) qui ont déjà fait des démarches en fait. Ce sont des gens qui sont en règle générale inscrits dans un dispositif, qui gagnent le RMI avec un contrat d'insertion ou qui sont déjà entrés en formation. Donc en fait on essaie de faire attention que les personnes qui entrent ici pourront occuper un emploi en CDI à temps complet sur une période de deux ans, voilà. Les personnes qui viennent nous voir et qui nous disent par exemple moi je vais faire une formation qui va durer un an et demi, on ne les prendra pas par exemple (...) Donc il faut que l'on soit sûr qu'au bout de deux ans les gens puissent obtenir un CDI ».

Pourquoi ces exigences ? Parce que sans un « dossier béton », comme le dit notre informateur, les personnes risquent de ne jamais recevoir de proposition de relogement.

« C'est beaucoup les bailleurs qui ne jouent pas le jeu. Parce qu'on se rend compte que les critères des bailleurs...enfin ils sont de plus en plus exigeants, très exigeants donc si on ne leur présente pas des personnes avec des dossiers béton avec un CDI, temps complet, c'est très difficile de reloger les personnes nous on leur dit ici. On le dit à l'entrée c'est très difficile donc très difficile de reloger des personnes en CDD, très difficile de reloger des personnes en CDI à temps partiel même à trois quarts temps, très difficile de reloger des personnes encore allocataires du RMI mais ça bon le sait... très difficile de reloger des personnes qui disposent de l'allocation adulte handicapés malgré que l'allocation adulte handicapé c'est comme une rente, c'est une garantie donc très difficile donc vraiment heu. C'est pour ça qu'on fait très attention quand on reçoit des personnes en pré admission et bien d'évaluer la capacité de cette personne à pouvoir occuper un CDI à temps plein sur une période de deux ans ».

A la résidence Périer à Montrouge, la responsable tient un discours assez proche :

« Donc à l'origine on est censé accueillir des gens donc les dossiers sont choisis par une commission avec les services sociaux de la ville de Montrouge et il y a la présence de l'adjoint au logement au niveau des HLM...et donc on choisit les dossiers pour que ce soit justement une période tremplin pour qu'après ils soient relogés dans le parc HLM. »

Il n'est donc pas question de fournir un relogement sur place, dans la résidence, lorsque la famille s'agrandit. Car on courrait ainsi le risque de voir la famille s'installer définitivement, d'autant plus que le quartier est agréable...

« (...) y a une famille qui va quand même être relogée parce que la situation est...là ils s'entassent à cinq dans un studio, actuellement parce qu'ils ont fait des enfants depuis et nous on ne peut pas en tant que résidence sociale c'est une des limites aussi si on commence à reloger quand la famille s'agrandit, parce que c'est vrai qu'il y a un grand logement qui s'est libéré exceptionnellement si on les reloger après ça veut dire que personne ne les relogera¹¹ parce que la situation ne sera plus aussi urgente donc on est obligé de dire non ce n'est pas à nous de les reloger on n'est pas prévu pour ça. Mme B. a quand même réussi à trouver un relogement un F3 dans le parc privé en attendant un relogement en HLM. »

A terme, il est légitime de se demander si le dispositif contribue finalement à faciliter ou au contraire à freiner l'insertion par le logement. Selon les premiers éléments recueillis par notre enquête, les personnes qui trouvent à se reloger après le passage en résidence sociale sont celles qui de toutes façons auraient fini par le trouver. Pour certaines, le passage en résidence a permis d'échapper à la rue ou à une situation intenable (violences conjugales), voire à « apprendre à se débrouiller », « c'est vrai que pour repartir à zéro, il n'y a pas mieux ». Pour d'autres, il constitue une fin de parcours ; pour d'autres encore, il constitue un habitat inadapté, souvent du fait que les personnes sont trop marginalisées et connaissent des problématiques qui nécessiteraient d'autres structures (toxicomanie, alcoolisme, maladie mentale, délinquance etc.). Il faut donc abandonner l'idée d'un diagnostic univoque sur le dispositif, du moins en terme d'utilité sociale. Par contre, il révèle d'autres carences, en aval

¹¹ souligné par nous

bien sûr mais aussi en amont. Et il y a des sérieuses réserves à émettre quant à l'exercice du droit à vivre en famille. Enfin on retrouve, dans la mission du logement dit d'insertion, le credo « historique » du logement social en général, qui veut garantir le droit au logement, mais un droit lié à la capacité d'avoir un emploi et de disposer d'un salaire. Comme le dit cette résidente, le droit au relogement n'est plus un droit, puisqu'il est conditionnel :

« Ici je suis un peu bien mais pas vraiment ce que je veux, c'est passer mais passer ici ça reste un peu longtemps vous savez ici ils mettent quand même du temps avant de donner le logement à quelqu'un parce qu'ils ont plein de principes il faut que vous travaillez à temps plein, il faut un CDI, un contrat à durée indéterminé et là ce n'est pas facile actuellement il y a beaucoup de problèmes pour trouver du travail, on peut trouver du travail mais les conditions qu'ils donnent 8h par jour, 35H et embauché définitivement ce n'est pas facile. Il faut rester dans une boîte un an ou 2 ans après ils voient comment vous êtes et après ils peuvent vous donner un logement mais tout ça c'est compliqué, je ne sais pas il faut du piston il faut vraiment se battre quoi pour sortir de ces misères là. Ce n'est pas la solution moi je trouve que ce n'est pas la solution pour les gens ici de leur demander des choses comme ça parce que c'est difficile en ce moment le travail parce qu'il y a beaucoup de chômeurs en France de plus en plus. (Mme B)